

Rapport 2021

sur le DÉVELOPPEMENT

DURABLE

*Tous concernés,
tous acteurs !*



montélimar
agglomération

Préambule

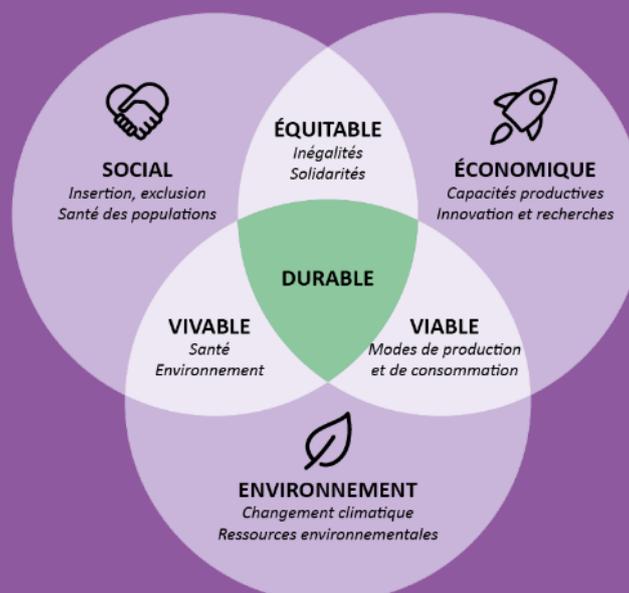
La loi Grenelle II (décret 2011-687 du 17 juin 2011) impose notamment aux collectivités et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants d'élaborer chaque année un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

A travers la rédaction de ce rapport, les collectivités territoriales ont l'opportunité de présenter la cohérence de leurs différentes politiques, programmes et actions entreprises au regard du développement durable.

Ce rapport est également l'occasion de participer au débat démocratique autour de l'action publique et enfin, de mettre en perspective les orientations stratégiques retenues pour les années à venir, et notamment celles proposées dans les budgets.

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante, avant le débat d'orientation budgétaire, suppose de prendre le temps d'élaborer une vision prospective, partagée et transversale des enjeux locaux et globaux à relever.

Les chiffres cités dans ce document sont ceux de 2021.



Sommaire

1 / Montélimar-Agglomération :	
un territoire dynamique	4
1.1 COMPÉTENCES ET ECHELLES D'INTERVENTION	5
1.2 DÉMARCHES TRANSVERSALES DE GOUVERNANCE	7
<i>SCoT - PCAET - Base de loisirs - Maison de l'Économie – Maison de l'Agriculture</i>	
2 / Actions de sensibilisation au développement durable	12
AXE 1 = INTÉGRER EN AMONT LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	12
1.1 Préserver et valoriser la biodiversité et les milieux	
1.2 Préserver la ressource en eau et lutter contre les pollutions	
1.3 Réduire et valoriser les déchets	
AXE 2 = ARTICULER URBANISME, HABITAT, MOBILITÉ ET ÉQUILIBRE DES ESPACES	19
2.1 Prendre en compte les objectifs de développement durable dans l'aménagement du territoire	
2.2 Encourager les modes de transports moins émetteurs en GES	
2.3 Garantir une qualité de vie aux habitants du territoire	
2.4 Initier une réflexion énergétique	
2.5 S'adapter aux changements climatiques	
AXE 3 = RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'INNOVATION SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION	26
3.1 Soutenir l'activité agricole	
3.2 Soutenir une économie durable	
3.3 Promouvoir l'économie de proximité	
AXE 4 = RECHERCHER L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS, LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS	31
4.1 Élargir l'accès à la culture	
4.2 Garantir l'équité territoriale et sociale devant les services publics	
4.3 Intégrer le volet énergétique dans les actions sociales	
4.4 Prendre en compte les publics les plus défavorisés dans l'hébergement et le logement	
4.5 Améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers en difficulté	
AXE 5 = DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE EN INTÉGRANT EN INTERNE LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	38
5.1 Sensibiliser et inciter au développement durable	
5.2 Préserver la biodiversité et les milieux dans notre fonctionnement	
5.3 Améliorer de manière continue les conditions de travail et le maintien dans l'emploi	
3 / Synthèse	43
Glossaire	46

1

Montélimar-Agglomération un territoire dynamique

Située dans la Région Auvergne Rhône-Alpes, en Drôme Provençale, la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération a été créée au 1er janvier 2014.



Un territoire en développement

Le territoire présente des espaces aux caractéristiques bien distinctes, entre les zones urbanisées au fort dynamisme économique (Montélimar, Châteauneuf du Rhône, Montboucher, Saulce-sur-Rhône), et l'arrière-pays plus rural. La structuration du territoire retenue dans le PLH met en avant que, en plus des communes de 1ère couronne, les communes de la vallée du Rhône ont également tendance à se résidentialiser : elles sont regroupées dans la typologie des « communes intermédiaires ». Montélimar-Agglomération dispose d'un potentiel de croissance économique important, notamment grâce à son dynamisme commercial. C'est un atout considérable qu'il faut gérer de manière à favoriser un développement équilibré du territoire.

En 2021, la cohérence territoriale fait que la commune de Puy-Saint-Martin rejoint les 26 communes de Montélimar-agglomération en apportant une extension de 11,65 km² et 886 habitants (INSEE 2018).

- 27 communes
- 381,2 km²
- 68 883 Habitants
- 6 304 entreprises
- 399 exploitations agricoles

Équilibre centre-périphérie : Le fonctionnement du territoire pose, notamment depuis l'intégration de la CCPM (Communauté de Communes du Pays de Marsanne), de nouvelles problématiques : répartition du développement économique, étalement urbain et périurbanisation, organisation des déplacements, préservation de l'agriculture...

Un territoire durable qui s'engage dans son Plan Climat

C'est l'un des engagements pris dans le **projet de territoire** 2021-2026 qui se veut également structurant en favorisant un développement du territoire qui soit attractif, créateur d'emplois, qui préserve ses ressources naturelles et en cherchant à promouvoir une équité sociale.

Ce projet s'appuie sur quatre volets d'actions :

- **L'économie** = priorité à l'implantation d'entreprises, à la création d'emplois et soutien aux projets économiques et touristiques structurants.
- **L'aménagement du territoire** = se doter de services performants et d'équipements structurants.
- **Le patrimoine** = valoriser le patrimoine historique, culturel, architectural existant.
- **Le vivre ensemble** = proximité, solidarité, épanouissement pour un territoire à partager

1.1 - Compétences et échelles d'intervention

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire dont l'organisation de la mobilité
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Eau
- Assainissement des eaux usées
- Gestion des eaux pluviales

COMPÉTENCES OPTIONNELLES :

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

COMPÉTENCES FACULTATIVES :

- Création, aménagement et gestion du refuge et de la fourrière animale et soutien aux associations
- Mise en œuvre, pour le compte des communes, d'un service pour la capture et le transport des animaux
- Organisation du Montélimar-Agglomération Festival et soutien à différentes manifestations culturelles
- Handisport et soutien aux manifestations organisées par la FF Handisport et les sections handisport du territoire
- Politique en faveur des TIC
- Réseaux et services locaux de communication électronique
- Aéroport de Montélimar
- Mise en place et gestion d'un SIG
- Promotion et valorisation de l'agriculture
- Soutien à l'emploi

MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION : 8 commissions

63 élus :
dont 15 vice-présidents
502 agents:
341 femmes | 161 hommes
Chiffres au 30/09/2021

Développement

Environnement

Culture

Famille

Aménagement

Ressources
et Moyens

Sport

Démocratie
Locale et lien entre
les communes

Montélimar-Agglomération, de par ses domaines de compétences et son patrimoine, cherche à mettre en œuvre les principes du développement durable et en a fait le fil rouge de ses politiques et missions de services publics pour répondre aux enjeux de demain et garantir une plus grande efficacité et efficacité de son développement.



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le Centre aquatique Aloha
2 piscines de plein air à Cléon d'Andran
et Châteauneuf du Rhône
La Base de loisirs de Montélimar 44 ha
dont 30 ha de plan d'eau
Le stade d'athlétisme sur Montélimar
6 gymnases (5 sur Montélimar et 1 à
Cléon d'Andran)



ÉQUIPEMENTS ENFANCE

12 Accueils de Loisirs Sans
Hébergement (ALSH)²
32 Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole
1 en gestion déléguée (ALAE)
1 Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
Animations : 2/semaine Maison de
l'Enfance de Cléon d'Andran +
1/semaine au Pôle Petite Enfance (PPE)
à Montélimar
10 Multi-Accueil dont 3 en gestion
déléguée
1 crèche familiale (7 assistantes
maternelles travaillant à domicile tout
en étant salariées de Montélimar-
Agglomération)
1 Relais d'Assistants Maternelles
(RAM)



ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Le Théâtre de Montélimar (en
réhabilitation)
L'Auditorium de 434 places
La Médiathèque
Le Conservatoire de musique & théâtre
et ses 700 élèves
Le Musée d'Art Contemporain installé
dans la Maison des Services Publics.
Les Templiers - cinéma d'art et d'essai
de 115 places



ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Le Palais des Congrès Charles
AZNAVOUR site modulable pouvant
accueillir 4 881 personnes
15 Zones d'Activités (ZA)
5 Déchèteries
24 Stations d'Épuration (STEP)

1.2 - Démarches transversales de gouvernance

Que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses délégataires, prestataires ou partenaires publics et privés, sur son propre fonctionnement et dans ses politiques publiques, Montélimar-Agglomération intervient à plusieurs échelles dans la mise en oeuvre du développement durable. Elle mobilise des partenariats à l'échelle territoriale la plus pertinente (GAL Portes de Provence, Syndicat des Portes de Provence, Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron, Région, Département) et intervient dans le quotidien des habitants et des entreprises, pour préparer l'avenir sur des questions prospectives.



Un outil proposé par l'État aux EPCI

LE CONTRAT DE RURALITÉ 2017-2023

Le contrat de ruralité a pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises. Il s'accompagne de la mise en place de projets de territoire et fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs.

Le contrat, d'une durée de 6 ans avec une clause de révision à mi-parcours, s'articule autour de six volets prioritaires : Accessibilité aux services et aux soins - Développement de l'attractivité (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, ...) – Mobilités - Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité - Transition écologique - Cohésion sociale.

Les financements sont versés par l'État à la collectivité bénéficiaire. Les projets identifiés comme prioritaires s'articulent avec les autres dispositifs territoriaux comme le volet territorial du CPER, le programme LEADER, les fonds européens (FEDER,...) permettant ainsi un véritable effet levier pour le financement des actions.

Montélimar-Agglomération dispose d'un contrat de ruralité depuis 2017. Les projets identifiés sont :

- L'aménagement et l'accessibilité du vieux village de Montboucher sur Jabron
- La revitalisation du quartier de la place des Résistants à Montboucher sur Jabron
- Ludothèque
- La mise en valeur du Vieil Allan par l'illumination, l'amélioration de l'accueil et de l'accès au site
- L'accessibilité des quais de bus

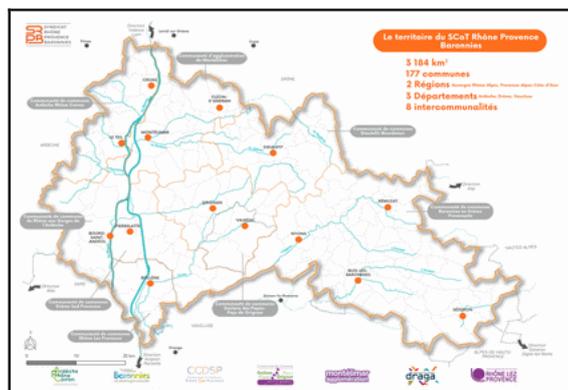
LE CONTRAT AMBITION RÉGION

La Région met l'accent sur les aides à l'investissement. Ce contrat est dédié à l'investissement et vise à établir une relation plus directe avec la Région. L'accompagnement de trois ans porte sur la programmation des opérations suivantes:

- Les Tourrettes : Création d'un ensemble commercial de services
- Sauzet : Aménagement du centre bourg
- La Bâtie Rolland : Aménagement sud du village
- Cléon d'Andran : Réaménagement du centre bourg
- Montboucher S/Jabron : Aménagement et mise en valeur du centre ancien
- La Coucourde : Restructuration/Extension du groupe scolaire et de la cantine scolaire
- Intégration de deux nouvelles opérations pour les communes d'Ancône (groupe scolaire) et de Saulce sur Rhône (restaurant scolaire)
- Modification de deux plans de financement de projets de la commune de Cléon d'Andran (aménagement du village) et de Montélimar-Agglomération (mise en accessibilité des bus et des gymnases)
- Montélimar : aménagement de la place au pied du Château des Adhémar et création d'un giratoire au niveau du pont Roosevelt.

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Montélimar-Agglomération est engagée depuis 2012 dans un processus d'élaboration du SCoT. Elle a choisi d'être moteur dans ce projet d'avenir, aux côtés de 7 autres EPCI, et de tenir un rôle majeur dans les enjeux économiques, de cadre de vie, d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, de santé, de commerces, de loisirs...



Avancement du projet :

6 novembre 2017 : Arrêté inter-préfectoral de création du périmètre du SCoT intégrant 176 communes structurées en 8 EPCI.

27 décembre 2018 : Arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat mixte du SCoT.

09 septembre 2020 : Installation du Comité syndical et élection du Bureau suite aux élections municipales de mars et juin 2020.

03 février 2021 : Installation des commissions thématiques en charges du suivi des études dont la commission 1 : « Se loger en RPB » traitant des questions liées à l'habitat et à la performance énergétique et environnementale de l'urbanisme.

27 avril 2021 : Délibération de prescription du SCoT définissant les objectifs de la procédure.

Actions 2021

L'année 2021 marque le lancement officiel de la procédure avec la mise en place des commissions thématiques et le lancement de l'étude de l'Etat Initial de l'Environnement. La délibération de prescription du SCoT détermine les objectifs et engage les travaux autour des trois piliers du SCoT :

- Activités économiques : renforcer l'attractivité des filières économiques locales.
- Offre de logement et d'habitat, grands équipements et services, mobilités : conforter la qualité de vie des habitants.
- Prévention des risques, préservation et valorisation des paysages, de la biodiversité, des ressources naturelles : impulser et accompagner les transitions énergétiques et écologiques ambitieuses.



PROGRAMME LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale)

LEADER est un programme européen destiné au développement des zones rurales. Présent sur le territoire du Bassin de Montélimar, il a financé des projets communautaires dans les politiques publiques d'agriculture, d'environnement, de tourisme et d'économie :

- Requalification de la Base de loisirs
- Etude du potentiel de développement des circuits courts de proximité
- Etude d'opportunité de création d'activités de type pépinière pour dynamiser le territoire rural de Montélimar-Agglomération
- Développer l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de qualité sur le territoire de Montélimar-Agglomération
- Diagnostic agricole du PLUi de Montélimar-Agglomération
- Animation pour accompagner des groupes d'agriculteurs en transition vers l'agroécologie
- Acquisition et installation d'une base de correction centimétrique du signal GPS pour favoriser l'agriculture de précision sur le territoire de Montélimar-Agglomération
- Etude sur le potentiel de développement de la formation professionnelle
- Programme d'actions sur les forêts privées pour le développement économique de la filière bois
- En cours de réflexion (proposé dans le cadre du projet de territoire) : diffusion du Musée d'art contemporain sur le territoire de l'agglomération par des résidences artistiques (rencontres avec les artistes, création en lien avec le territoire)



Montélimar- Agglomération, territoire volontaire dans la transition énergétique depuis 2015.



LE PLAN CLIMAT

Les politiques publiques nationales et locales s'inscrivent au niveau international dans la lutte contre le réchauffement climatique. L'État, la Région et l'ADEME ont mobilisé les collectivités et les acteurs locaux pour devenir des TEPOS (Territoires à Énergie POSitive) et également des TEPCV (Territoires à Énergie POSitive pour la Croissance Verte).

Aujourd'hui Montélimar-Agglomération s'engage dans son Plan Climat à travers l'élaboration du PCAET, outil d'animation du territoire qui définit les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, de combattre efficacement et de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie.

Le PCAET répond à des engagements internationaux, nationaux et régionaux, avec notamment les premiers objectifs à 2030 du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire, pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique, pour l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité, pour l'amélioration de la qualité de l'air, et pour l'adaptation au changement climatique.

LA MAISON DU PROJET

Une réflexion s'est engagée pour créer une « maison du projet » qui, en regroupant les services environnement-urbanisme-habitat-économie-renouvellement urbain constituerait un guichet unique au service des porteurs de projet économique et/ou résidentiel.

L'organisation et la localisation de cette maison sont en cours, pour aboutir potentiellement à une ouverture fin 2022 / début 2023.



La MDE développe des partenariats avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, Cap Emploi, Pôle emploi, les Missions locales, les réseaux d'entrepreneurs et de décideurs économiques locaux, le Département, la Région.

LA MAISON DE L'ÉCONOMIE

La direction de l'Économie et de l'Innovation de Montélimar-Agglomération située dans les locaux de la Maison de l'Économie (MDE) propose les services suivants :

Développement économique :

- Accueil des projets d'implantation d'entreprises (par la vente de foncier sur les parcs d'activités, ou par la mise en relation avec les agences immobilières ou les privés disposant de locaux d'activités ou commerciaux à la location ou à la vente) ;
- Accompagnement des porteurs de projets sur les aides financières relatives à leur implantation
- Mise en réseau avec le tissu associatif économique local
- Organisation d'événements économiques

Initiative Portes de Provence (IPP) :

Membre du réseau Initiative France, IPP contribue à soutenir l'initiative entrepreneuriale et l'accès à la création d'entreprise en insérant de nouveaux dirigeants dans le tissu économique local. Elle propose des prêts d'honneur, un parrainage et un accompagnement suivis par des entrepreneurs, des commerçants, et autres acteurs économiques, connaissant parfaitement le contexte.

La MDE accueille également la Société Publique Locale (SPL) dont la mission porte sur l'aménagement et la commercialisation du foncier de 7 parcs d'activités du territoire, et autres projets immobiliers.



La MDA, un pôle pour l'information, la formation et les échanges.

LA MAISON DE L'AGRICULTURE

La Maison de l'Agriculture (MDA) implantée à Cléon d'Andran constitue depuis début 2016 un équipement de services s'inscrivant totalement dans la dynamique lancée par le diagnostic agricole et le projet de territoire.

Pour que les exploitants agricoles bénéficient de soutiens, de conseils et de formations sur un seul et même site, l'Agglomération a décidé de créer une Maison de l'Agriculture pour faciliter les échanges et les démarches.

Trait d'union au coeur du bassin agricole de l'Agglomération :

Les exploitants et candidats à la création d'activités agricoles peuvent recevoir, en lien avec les partenaires, de précieux conseils et orientations. Pour renforcer son rôle d'accompagnement et de proximité, la MDA porte de nombreux projets stratégiques autour de l'agritourisme, des circuits courts et de l'alimentation, de l'agriculture de précision, de l'innovation, de la bioéconomie, de l'agro-alimentaire...

Par ailleurs, depuis 5 ans, de nombreuses réservations de salles par an qui sont effectuées, par le service et nos différents partenaires (Chambre d'Agriculture de la Drôme, Agribiodrôme, MSA, ADEAR, maisons de semences, CRPF, associations, porteurs de projets...) pour les projets publics et privés du territoire en matière d'agriculture.



L'opération a consisté à réaménager la base de loisirs pour en faire un lieu convivial où tous les publics peuvent se retrouver pour pratiquer sports, loisirs et découverte du patrimoine.

RÉAMÉNAGEMENT DE LA BASE ÉDUCATIVE, SPORTIVE ET DE LOISIRS DE MONTÉLIMAR

La Communauté d'Agglomération Montélimar- Agglomération s'est engagée, dans le cadre de son dernier projet de territoire, dans une politique en faveur du développement économique, touristique, et de la pratique sportive. Se situant à l'Ouest du territoire et de la commune de Montélimar, sur le site de Montmeillan, la base de loisirs présente une situation avantageuse par la proximité du Rhône, du canal, de la Via Rhôna, mais aussi par sa capacité à relier les territoires de l'Ardèche et de la Drôme, et offre un «poumon vert» à notre territoire riche en faune et en flore variées.

Objectifs :

- maintenir un cadre de vie de qualité, sur le plan environnemental et esthétique
- promouvoir la pratique sportive
- être un cadre éducatif et récréatif, familial et populaire. Cet équipement établi sur un site naturel d'une surface de près de 44 hectares est dédié à la pratique libre d'activités de plein air (sports nautiques, natation, pêche...), éducatives et de loisirs (bien-être, pique-nique, plage, jeux)

Le programme d'opérations a consisté en la remise en état des installations et l'ajout de commodités ou services de base essentiels à l'augmentation du potentiel d'attrait de cet équipement : suppression des parties en enrobé et re-végétalisation maximale du site, création d'un poumon vert par l'interdiction des véhicules sur le site. L'assainissement est aussi traité avec le raccordement des infrastructures au réseau d'assainissement collectif.

Les vecteurs d'aménagements mis en oeuvre s'articulent selon 3 axes :

Axe 1 : Éducatif et Mise en valeur de la Biodiversité

La base éducative, sportive et de loisirs et le Lac de Montmeillan (des pêcheurs) représentent des sites remarquables en termes d'espace et de biodiversité. L'accent est porté sur l'enseignement environnemental, l'approche plus ou moins complexe de la biodiversité présente sur le site et la sensibilisation au concept du développement durable.

Axe 2 : Sportif et bien-être

La base a été aménagée pour développer la pratique de sports naturels de plein air (vélo, course, musculation, natation).

Axe 3 : Loisirs et Tourisme

L'aménagement est pensé pour le tourisme familial.

Les processus d'entretiens respectueux mis en oeuvre :

Axe 1 : Mode de gestion raisonnée des espaces vert

Un processus de gestion différenciée et raisonnée des espaces verts est déployé sur ce site à haute valeur environnementale. Ceci dans l'optique de préserver, protéger et renforcer la Biodiversité commune et remarquable présente sur le site.

Axe 2 : Plan de gestion de l'espace naturel pluriannuel

Sous accompagnement d'un Cabinet et Ecologue sur une période de 10 années (2020-2030) un plan de gestion est composé et appliqué par les équipes d'entretien de l'espace naturel (tonte sélectives, suivi batraciens, périodicité adaptée au cortège faunistique et floristique).

2 Actions de sensibilisation au développement durable



AXE 1 - Intégrer en amont la préservation et la valorisation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Dans le cadre de ses compétences protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des cours d'eau, Montélimar-Agglomération accompagnée des acteurs et partenaires du territoire intervient sur différentes thématiques. Situé dans la vallée du Rhône, le territoire présente une forte concentration de cours d'eau : le Rhône, d'abord, avec notamment les îles du Rhône sur Châteauneuf du Rhône, mais aussi le Jabron, le Roubion et leurs affluents (avec leur ripisylve). La gestion des cours d'eau d'intérêt communautaire, parfois sensible, est confiée au SMBRJ (Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron).

Les paysages sont marqués au Nord-Est par le massif boisé de Marsanne et, au Sud, par les plateaux de Montjoyer, d'Espeluche, et du vieil Allan. Ces différents sites font l'objet de classements et d'inventaires divers au titre de la faune et de la flore. Montélimar-Agglomération participe à l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Écologique, et à des actions de préservation de la ressource en eau qu'il convient de suivre et pérenniser. Sur la thématique «déchets», la mise en œuvre de différentes actions se poursuit pour la réduction et la valorisation.

1.1 - Préserver et valoriser la biodiversité et les milieux

La pression toujours plus forte sur les espaces naturels nécessite de protéger et préserver les espaces et les espèces pour enrayer la perte de la biodiversité. Dans le cadre de ses missions, le SMBRJ participe activement à la préservation et à la valorisation de nombreux sites sur Montélimar- Agglomération :

- Gestion de 1 zone classée Natura 2000, celle de la basse vallée du Roubion (de Pont de Barret à Montélimar).
- Mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel d'Entretien (PPE) avec 2 volets :
 - Volet Végétation (améliorer la diversité des boisements, la lutte contre les espèces invasives telles que l'ambrosie et la renouée du Japon, intégration des enjeux faune flore à préserver dont notamment le castor, les orchidées sur pelouses sèches...).
 - Volet Transports sédimentaires (restauration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau).
- Portage de l'animation et du suivi du Contrat de Rivière Roubion-Jabron-Riaille dont de nombreuses actions ont été engagées et réalisées en 2021.

Par ailleurs, la dimension environnementale est présente dans les marchés de Montélimar-Agglomération, par la mise en œuvre de critères ou de clauses liés au développement durable, lorsque cela est pertinent (obligation de recycler les matériaux usagés, choix d'une technologie respectueuse de l'environnement, etc.).

Actions 2021



- Par le biais du SMBRJ et directement, Montélimar-Agglomération participe à différentes actions :
 - L'éco-pastoralisme : Dans le cadre d'un contrat Natura 2000 déposé au printemps 2021 pour 5 ans, avec un troupeau de 400 bêtes conduit en garde avec un berger. Cette action menée en partenariat avec les éleveurs locaux et l'appui de l'ADEM (association pastorale Drômoise) s'effectue dans le lit du Roubion entre Bonlieu et St Marcel-lès-Sauzet, afin de lutter notamment contre les plantes invasives (canne de Provence, buddleia, ambrosie).
 - Poursuite de l'étude visant la renaturation du Roubion à Charols et Manas.
 - Animation Natura 2000 du site « Basse Vallée du Roubion » en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires de la Drôme.
 - Suivi de l'étude visant la restauration du franchissement piscicole ainsi que la renaturation du Roubion sur les communes de Savasse et de Sauzet.
 - Finalisation de l'étude visant à l'actualisation et l'élaboration d'un nouveau programme de gestion et restauration du Roubion et du Jabron.
 - Suppression du seuil Redondon sur le Jabron.
 - Entretien annuel de la ripisylve sur le territoire de l'agglomération de Montélimar (plusieurs secteurs sur le Roubion, le Jabron).
 - Démarrage des plans de gestion Zone-Humide à Sauzet et Bonlieu-sur-Roubion.
 - Lutte contre la Canne de Provence sur différents secteurs.
- Suivi du plan de gestion de la zone humide des Tourrettes, (800 m² le long du Blomard) créée en 2016, dans le cadre des mesures compensatoires liées aux travaux d'aménagement de la station d'épuration des Tourrettes/Saulce-sur-Rhône.
- Entretien des ruisseaux sur Saulce sur Rhône : Véronne, Teyssonne, Mouillon, Ognier
- Entretien des digues classées sur Montélimar (digue du Roubion, Jabron et digue du Ponton)
- Opération Base propre, dispositif écocitoyen en partenariat avec l'Agglo.

Actions à venir

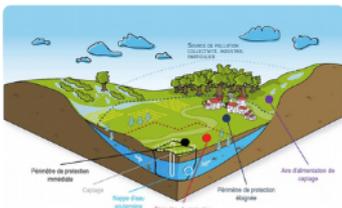
Contrat de Rivière :

- Poursuite de la continuité écologique du Jabron.
- Etude suivi qualité des eaux sur le bassin versant du Roubion-Jabron.
- Travaux de gestion sédimentaire.
- Validation des scénarios dans le cadre de l'étude pour la restauration du Roubion entre Manas et Charols.
- Suivi des deux plans de gestion des zones humides.

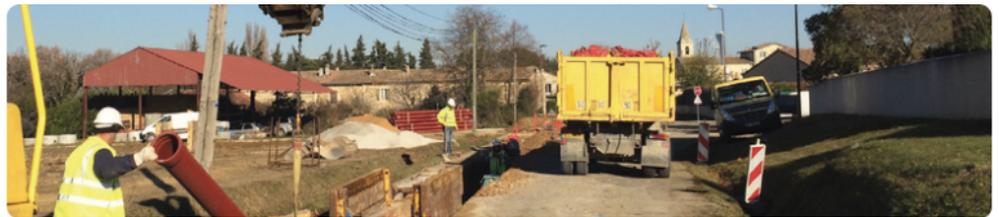
Pistes d'améliorations

- Avancer sur la prise en compte du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique) en partenariat avec le CEN (Conservatoire Régional des Espaces Naturels).
- Sensibiliser la population aux dangers de l'utilisation de certains produits dans l'entretien des jardins privés (Maison de l'Agriculture).

1.2 - Préserver et valoriser la biodiversité et les milieux



La Ville de Montélimar mène une démarche «captage prioritaire», en concertation avec les services de l'État, l'Agence de l'eau RMC, Montélimar- Agglomération la Chambre d'Agriculture de la Drôme, et la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux.



Les actions menées par Montélimar-Agglomération en matière d'assainissement, et de gestion des cours d'eau par le SMBRJ, se poursuivent et donnent des résultats satisfaisants. Une amélioration de la qualité des eaux de certaines rivières a même été constatée depuis 1997. Ces efforts sont donc à poursuivre.

Dans le cadre d'actions de conseils aux particuliers, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) propose deux après-midi de permanences par semaine. Avec la situation sanitaire dans le pays, ces permanences sont suspendues depuis mars 2020. Toutefois, le technicien reste joignable pour des conseils par téléphone.

Le département de la Drôme compte à ce jour 18 captages d'eau potable déclarés prioritaires, dont 2 captages sur Montélimar- Agglomération.

Le captage d'eau potable de «La Tour», propriété de la Ville de Montélimar, situé sur la commune de la Bâtie-Rolland, est stratégique et contribue à alimenter la Ville de Montélimar et les communes d'Ancône et Montboucher sur Jabron. Il permet également de sécuriser l'alimentation en eau de Châteauneuf du Rhône et d'Allan.

Etant donné la grande superficie de l'aire d'alimentation du captage et l'importance du monde agricole sur le secteur, la Ville de Montélimar mène une démarche « captage prioritaire », en concertation avec les services de l'État, l'Agence de l'eau RMC, la Chambre d'Agriculture de la Drôme, la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux et Montélimar-Agglomération. Dans le cadre de cette démarche, plusieurs études réglementaires ont déjà été réalisées, à savoir :

- Une étude hydrogéologique, qui a permis de déterminer l'aire d'alimentation du captage. Cette aire, d'une superficie de 28 km², s'étend sur les territoires de 7 communes (Charols, Eyzahut, La Bâtie-Rolland, La Bégude-de-Mazenc, Saint Gervais-sur-Roubion, Salettes, Souspierre).
- Un diagnostic des pressions agricoles sur l'aire d'alimentation du captage, mené par la Chambre d'Agriculture.
- Un diagnostic des pressions non agricoles (regroupant l'assainissement, les activités industrielles, la population, les espaces publics et les voiries) sur l'aire d'alimentation du captage, mené par la Ville de Montélimar.
- Suite aux conclusions du Diagnostic Territorial des Pressions Agricoles, la nécessité d'orienter de manière pertinente le travail autour de la construction du plan d'actions agricoles a amené la Ville de Montélimar à solliciter un appui des services agricoles de Montélimar-Agglomération et de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux, sur l'élaboration et la mise en œuvre d'actions.
- Le captage des Reynières, propriété du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas Roubion (SIEBR), est situé sur la commune de Bonlieu-sur-Roubion. Ce captage prioritaire représente en moyenne 40 % de la production d'eau du syndicat, qui alimente 20 communes en eau potable.

Actions 2021

- Par le biais du SMBRJ et dans le cadre du contrat de rivière : suivi des fiches actions assainissement.
- Poursuite de la démarche « captage prioritaire » par le SIEBR pour le captage des Reynières.
- Concernant l'Assainissement Collectif, plusieurs actions sont réalisées ou en cours :
 - Extension du réseau d'eaux usées quartier Gondhilac à Montboucher-sur-Jabron.
 - Extension du réseau d'eaux usées dans le vieux village de Montboucher-sur-Jabron (partie est)
 - Extension de réseaux d'eaux usées à Allan(quartier est), à la Bâtie Rolland (quartier Trimonde),..
 - Renouvellement de réseaux à La Laupie, à Saint Marcel lès Sauzet, à Allan (traversée du village) ; à Roynac, notamment pour réduire les entrées d'eaux parasites ou bien dans le cadre de projets d'aménagement communaux.
 - Raccordement des eaux usées des aires de services de Montélimar de l'autoroute A7 sur la station d'épuration de Montélimar-agglo et suppression d'un réseau à Rochefort-en-Valdaine
 - Mise en place de clapets anti odeurs sur les réseaux unitaires de Marsanne, Manas et Puygiron,
 - Mise en séparatif du réseau d'assainissement place Pailheres à Chateauneuf-du-Rhône
 - Lancement de la maîtrise d'oeuvre pour la mise en séparatif des réseaux dans le village de Marsanne
 - Lancement de la maîtrise d'oeuvre pour le raccordement des eaux usées de Chateauneuf-du-Rhône sur le réseau de Montélimar
 - Lancement des travaux en fin d'année 2021 pour la réhabilitation et l'agrandissement de la station d'épuration de Charols.
 - Nombreux autres petits travaux de réhabilitation de réseaux pour la réduction des eaux parasites.

Actions à venir

- Concernant l'Assainissement Collectif :
 - Poursuite des extensions de réseaux : quartier rue Royale à la Coucourde, quartier cimetièrre à Allan, quartier Coste à Manas, vieux village à Savasse, à la Touche dans le cadre d'un projet communal...
 - Travaux de Mise en séparatif du réseau d'assainissement dans le vieux village de Puygiron et à Marsanne.
- Poursuite de travaux de reprise de réseaux et de réduction des eaux claires parasites dans de nombreuses communes et notamment lors de projets d'aménagement portés par les communes.
- Poursuite des actions avec les propriétaires pour la suppression des raccordements de chenaux sur les réseaux d'eaux usées.
- Mise en place d'un diagnostic permanent du système d'assainissement de Montélimar. Validation des zonages d'assainissement de Sauzet, Saint-Marcel-lès-Sauzet.
- Lancement des études pour une réhabilitation et un agrandissement des stations d'épuration de Savasse Village et Cléon d'Andran .
- Lancement des travaux pour le raccordement des eaux usées de Chateauneuf-du-Rhône sur Montélimar.
- Lancement des études pour la mise en séparatif des réseaux dans le village de Saint-Gervais.
- Lancement des études pour le raccordement des eaux usées de la Laupie sur le réseau de Montélimar.

Pistes d'améliorations

- Récupération des eaux de pluie.
- Gestion locale des boues de fosses septiques par l'agriculture (Aide au montage de dossiers de demande d'agrément des agriculteurs pour l'épandage...). Communication à prévoir sur le Programme AGR'EAU de la Chambre d'Agriculture de la Drôme (CA26), à destination d'exploitants agricoles volontaires.
- Réflexion à poursuivre pour la gestion des demandes de branchements d'eaux usées directement par l'agglomération y compris le suivi des travaux correspondants.

1.3 - Réduire et valoriser les déchets



La collecte des déchets ménagers est gérée depuis plus de 20 ans à l'échelle intercommunale sur le territoire. Le traitement est confié au Syndicat des Portes de Provence (SYPP) avec la gestion des bas de quai des déchèteries intercommunales.

Différentes actions spécifiques et complémentaires sont menées sur le territoire avec le SYPP :

- vente de composteurs bois à destination des particuliers (pour la somme de 20 euros) et de compacteurs à bouteilles (5 €). Cette action a été mise en suspens en cours d'année du fait des difficultés d'approvisionnement de la filière bois suite à la crise sanitaire.

chaque année, le SYPP et Montélimar-Agglomération organisent deux journées de distribution gratuite de compost issu du compostage des déchets verts sortant des déchèteries. Le compost provient de la plateforme de compostage ALCYON située à Bollène et partenaire de l'opération. Il peut être utilisé en agriculture biologique. Face au succès de cette opération, l'opération de début octobre se déroulera sur 1 jour et demi.

Les objectifs fixés au niveau du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2021 - 2026 (PLPDMA) du SYPP sont :

- - 53 kg/hab/an de déchets ménagers d'ici 2025
- 65 % à atteindre pour la valorisation matière des déchets non dangereux non inertes en 2025.

En 2021, les tonnages des déchets évoluent et sont directement impactés par la crise sanitaire (modification des modes de consommation et d'habitude de la population). Il convient donc de prendre ces évolutions avec précaution car ces estimations peuvent changer d'ici la fin d'année 2021:

- +10,8 % d'emballages soit 41,3 kg/hab/an – à noter qu'il y a aussi un effet positif de la mise en place de l'extension des consignes de tri réalisée en novembre 2019
- +2,9 % des ordures ménagères soit 280,9 kg/hab/an
- +8,6 % du verre soit 29,3 kg/hab/an.

En ce qui concerne les déchèteries, Montélimar-Agglomération gère 5 déchèteries. Des nouveaux flux ont été développés ces dernières années : collecte du mobilier, collecte du polystyrène. La fréquentation des déchèteries ne cesse de croître avec une saturation de certaines, saturation accentuée en période de pointe par les apports des déchets verts.

Actions 2021



- Renouvellement des marchés de collecte des ordures ménagères, des multimatériaux et des cartons des activités sur Montélimar – réorganisation de la collecte des OM : optimisation des circuits et nouveaux jours de collecte.
- Prise en charge de la collecte des déchets sur la commune de Puy Saint Martin au 1^{er} avril 2021.
- Lancement du compostage partagé et mise en place de sites. Formation de guides composteurs.
- Lancement d'une étude sur la collecte séparée des biodéchets : au 31/12/2023, la collecte des biodéchets sera obligatoire.
- Communication et sensibilisation sur le tri des déchets : Mag de l'Agglo, les interventions scolaires et événementiels auprès du grand public ont dû être annulés en raison du COVID.
- Réalisation d'un Livret « Eco-cahier de jeux » sur le thème des déchets à destination des scolaires, distribué à la rentrée scolaire de septembre 2021.
- Mise à disposition des mairies de panneaux d'information pour les points Eco tri afin de lutter contre les dépôts sauvages. Courriers d'avertissement aux contrevenants dès que cela est possible.
- Augmentation des fréquences de collecte pour certains CSE durant la période estivale et également de façon pérenne pour pallier à l'augmentation des volumes.
- Poursuite de la mise en place de nouveaux points éco tri.
- Mise en place de la vidéosurveillance et des systèmes anti intrusion sur les déchèteries des Léonards, de la Laupie, des Présidents et des Constantins.
- Mise en place des colonnes aériennes à cartons sur l'ensemble du territoire - Suivi et optimisation de cette collecte par apport volontaire.
- Optimisation des horaires d'ouverture des déchèteries intercommunales : étude de scénarii.

- Partenariat avec la ressourcerie AXED.
- Poursuite de la distribution des corbeilles de tri en 2021.

Actions à venir

- Proposition d'actions auprès des producteurs de verre (bars, restaurateurs...) pour favoriser le tri.
- Réalisation de l'étude sur la collecte séparée des biodéchets.
- Poursuite du développement des composteurs partagés et de la formation des bénévoles.
- Poursuite de la démarche d'optimisation de la collecte des déchets sur Montélimar : suppression de points noirs et développement de points éco tri sur certains quartiers.
- Poursuite de la distribution de la nouvelle corbeille de tri auprès des administrations pour relancer le geste de tri des papiers (suite à l'audit).
- Poursuite des actions de sensibilisation et mise en oeuvre de nouveaux points de collecte en CSE.
- Poursuite de l'optimisation de la collecte du verre et des emballages papiers (densification du parc avec de nouvelles colonnes et CSE), la communication sur le tri, la sécurité sur les circuits de collecte et l'objectif de diminution des dépôts sauvages
- Engagement d'actions pour l'amélioration de la collecte des végétaux sur le territoire – gestion locale des déchets verts.



Pistes d'améliorations engagées ou à engager

- Réduction des biodéchets dans les poubelles (compostage dans les quartiers ou dans les communes, collecte séparée des biodéchets).
- Réflexion sur le mode de financement du service public d'élimination des déchets.
- Inciter et améliorer le tri des déchets dans les lieux de manifestations.
- Augmentation du maillage sur la collecte des textiles.
- Promotion de la reprise 1 pour 1 des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Incitation des industriels et les commerçants à valoriser leurs déchets.
- Gestion locale des déchets verts et broyage.
- Agrandissement de déchèteries intercommunales (nouveaux quais, nouvel espace de dépôts de déchets, amélioration des conditions d'attente).





AXE 2 - Articuler urbanisme, habitat, mobilité et équilibre des espaces

Dans le cadre de ses compétences aménagement et transports, Montélimar-Agglomération mène des projets en accord avec ses objectifs de lutte contre le changement climatique pour garantir un cadre de vie agréable aux habitants. Dans ses politiques et schémas de construction, elle doit tenir compte des différents aspects du développement durable qu'ils soient environnementaux, sociaux ou économiques. A cette fin, elle prépare également le territoire aux évolutions du climat et à la transition énergétique ainsi qu'à l'optimisation du foncier en vue de la réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers.



2.1 - Prendre en compte les objectifs de développement durable dans l'aménagement du territoire

La dégradation de la biodiversité, les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines dues aux transports, l'intégration sociale, la prévention des risques, la préservation des paysages sont autant de facteurs à prendre en compte dans l'aménagement de notre territoire.

Montélimar-Agglomération est lauréate depuis 2015 de la Labellisation TEPos / TEPCV, à l'échelle du futur SCoT. Dans le cadre de sa compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), Montélimar-Agglomération, désormais gestionnaire de l'ensemble des documents d'urbanisme de ses communes membres en attendant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, portera une attention particulière à la prise en compte des contraintes environnementales dans les PLU communaux puis dans le PLUi.

Actions 2021

Montélimar-Agglomération :

- Suivi de 2 révisions de PLU communaux (toujours en cours) avec pour souci de limiter la consommation d'espaces et de protéger les éléments naturels et agricoles.
- Réalisation en cours d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Châteauneuf-du-Rhône permettant à la CNR d'envisager la réalisation de la plus grande centrale photovoltaïque flottante d'Europe sur 2 lacs artificiels résultant de l'exploitation de gravières.
- Réalisation en cours d'une Déclaration de Projet Valant Mise en Compatibilité du PLU de Marsanne pour le renouvellement du parc éolien en place.
- Réalisation de deux nouvelles modifications de PLU (Roynac et Marsanne) permettant d'autoriser les changements de destination des bâtiments existants en zones agricoles et naturelles et limitant donc le besoin de constructions neuves en logements.



- Lancement d'une nouvelle modification du PLU de Montélimar notamment pour préserver le secteur des îles et donc supprimer la possibilité de développer une exploitation de carrières et pour favoriser la densité des constructions avec inscription de plusieurs orientations d'aménagement sectoriel sur des gisements résiduels en dents creuses
- Poursuite des études et de la concertation du PLU intercommunal avec les élus et la population avec notamment :
 - un état initial de l'environnement (= état 0) en cours de finalisation,- un diagnostic mobilité, économique, urbain, patrimonial en cours de finalisation, et un diagnostic agricole finalisé.
 - un calcul de la consommation foncière en cours sur la base de l'analyse de l'occupation des sols réalisée sur les années 2009 et 2019.
 - une étude de repérage à la parcelle des gisements fonciers potentiellement mobilisables (dents creuses, parcelles divisibles, friches) qui est engagée d'ici la fin d'année.
 - une Conférence des Maires pour présenter les enjeux du PLUi vus par l'État.
- Le nouveau PLH a été arrêté en conseil communautaire, avec comme priorités la reconquête du parc ancien, la limitation de la périurbanisation, le renforcement de la densité et la production d'une offre de logements diversifiées et abordables. La procédure est en voie de finalisation.
- Poursuite des travaux d'élaboration du nouveau PLH sur la base de la nouvelle structuration du territoire retenue : dialogue à poursuivre sur les objectifs graduels de production de logements et sur les objectifs de densification par commune.
- Poursuite d'une étude patrimoniale pour un classement en site patrimonial remarquable du centre-ville de Montélimar.
- Poursuite du dialogue lancé par les aménageurs à l'occasion de projets de lotissements pour inciter à davantage d'espaces verts, d'espaces partagés, de liaisonnement des voiries, etc.
- Poursuite de la stratégie foncière engagée pour maîtriser des biens et les valoriser à terme.
- Application des éléments de risque inondation portés à la connaissance des communes pour limiter les dommages aux personnes et aux biens.
- Démarrage de l'élaboration du PCAET avec son Evaluation Stratégique Environnementale et mise en œuvre d'un plan d'actions sur 6 ans, en lien avec les démarches TEPOS-TEPCV et le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH).
- Plan de gestion de la ripisylve et des sédiments : le SMBRJ effectue une surveillance de la végétation en amont des ouvrages d'art afin de limiter le risque d'embâcle et favorise la mise en eau des chenaux secondaires du Roubion pour retrouver un fonctionnement plus naturel et limiter les impacts lors des crues.

Actions à venir

- Dans le cadre du PLUi, poursuite de la réflexion engagée dans le cadre du projet de territoire, pour définir les orientations du PADD à horizon 2035 en matière d'environnement, de mobilité, de développement».
- Dans le cadre des dispositifs Action Coeur de Ville et Petite Ville de Demain, engager l'opérationnalité d'une OPAH-Renouvellement urbain sur le centre de Montélimar et une étude de préfiguration d'une OPAH ou d'un PIG sur le centre de Cléon-d'Andran.
- Poursuite des plans de gestion ripisylve et sédiments dans le cadre du Contrat de Rivière Roubion-Jabron-Riaille par le SMBRJ.
- Poursuite de l'élaboration du PCAET et de l'Évaluation Environnementale Stratégique Environnementale
- Poursuite du SPPEH année 2.



La VVV c'est aujourd'hui :
-10,5 km de voie entre La Via Rhôna
à Montélimar et la Gare de
Montboucher-sur-Jabron.

- 6 km de voie entre Puygiron
et le stade de la Bâtie Rolland.

Pistes d'améliorations

- Anticiper le zéro artificialisation nette de terres agricoles et naturelles prévu par la loi Biodiversité et inscrit dans la stratégie Eau-Air-Climat portée par le préfet de Région AURA à l'horizon 2040, en assurant un maximum de sensibilisation des élus, habitants et aménageurs.
- Inventer de nouvelles formes urbaines et innover pour reconstruire la ville sur elle-même (friches, vacance).
- Systématiser les orientations d'aménagement sur les secteurs non construits de façon à optimiser le foncier résiduel.
- Valoriser les espaces naturels en milieu urbain en travaillant sur une trame verte et bleue urbaine et créer une cohérence d'ensemble (niveau SCoT et PLUi).
- Créer une cohérence de l'habitat par l'intermédiaire du PLH, du SCOT, afin de limiter la consommation d'espaces et les déplacements.

2.2 - Encourager des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre

L'augmentation des déplacements et les nuisances qui en découlent provoquent aujourd'hui des problèmes environnementaux, sociaux et de santé publique que Montélimar-Agglomération a choisi de traiter notamment dans l'organisation des transports et de la mobilité.

Actions 2021

- Véloroute Voie Verte de la Vallée du Jabron (VVV) : les études pour la réalisation de la VVV entre la Bâtie Rolland et Dieulefit sont engagées.
- Poursuite de la mutualisation des sorties entre accueils de loisirs.
- Poursuite de la location de vélos à assistance électrique par l'Office de Tourisme du Pays de Marsanne.
- Maintien du système de transport à la demande en véhicules électriques
- L'ensemble des véhicules de transport en commun (25) dispose d'un système d'information sonore des voyageurs depuis 2017, afin de limiter le handicap visuel. Ces véhicules disposent d'une accessibilité physique depuis 2016.
- 5 véhicules transport en commun du parc sont en motorisation GNV (gaz), les autres sont en motorisation diesel norme Euro 6.
- Le délégataire Montélibus effectue de la location de vélos « classiques » à l'agence Charles de Gaulle.
- Travaux d'amélioration de l'accueil des usagers à l'agence Charles de Gaulle avec intégration d'une meilleure ergonomie pour les personnes souffrant de handicap(s) physique(s).
- Intégration de nouveaux services de desserte : ligne base de loisirs en période estivale, modification du dispositif de Transport à la Demande, ajout de créneaux horaires pour le retour des activités extra-scolaires du mercredi après-midi, création d'une ligne de desserte les week-ends pour l'hôpital et les cimetières.

- Préparation pour le lancement d'une étude pour la mise en place d'un Schéma Cyclable.
- Lancement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la relance de la prochaine DSP.
- mise en place d'une convention de financement multipartenariale pour la réalisation d'une aire de co-voiturage sur l'échangeur autoroutier Montélimar Nord.

Actions à venir

- VVV sur la partie La Bâtie Rolland-Dieulefit : poursuite des études sur ce tronçon en 2022.
- D'autres évolutions seront mises en place pour développer le service des transports avec la création et la rationalisation de lignes, l'amélioration du cadencement, la réflexion sur l'utilisation d'énergies moins polluantes en lien avec la mise en place d'un audit préalable à la relance de la procédure de Délégation de Service Public.
- Réflexion sur le lancement d'un Plan de Déplacement Urbain et appui pour un Plan de Déplacement Inter-Entreprises.
- Réflexion sur l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal au niveau de la gare SNCF.
- Réflexion sur une halte TGV sur le territoire

Pistes d'améliorations

- Favoriser l'intermodalité du transport par le biais de tarifications combinées type Vélocs-bus, et mise en place d'équipements sécurisés, de transport dans les bus ou de stationnement, pour les vélos.
- Améliorer le schéma de développement d'un réseau de bandes et pistes cyclables, en lien avec l'ensemble des communes.
- Faire une cartographie des itinéraires cyclables pour compléter certaines zones de bandes ou pistes cyclables avec l'aide du Département.
- Faciliter le covoiturage en proposant le déploiement de parkings relais.
- Réfléchir avec la SNCF pour faciliter l'accessibilité des vélos dans les transports en TER.
- Former les agents à l'éco-conduite

2.3 - Garantir une qualité de vie aux habitants du territoire



La qualité de vie se traduit notamment par un environnement sain, une bonne qualité de l'air, un milieu sans nuisances sonores, visuelles, autant d'objectifs que vise Montélimar-Agglomération pour constituer un cadre de vie agréable.

Concernant la lutte contre l'ambrosie, Montélimar-Agglomération participe depuis de nombreuses années, aux différents dispositifs d'actions et d'information en lien avec la Préfecture et l'ARS (Agence Régionale de Santé) :

- Communication vers les communes avec un réseau de référents ambrosie, vers les agriculteurs.
- Mise à disposition d'une exposition itinérante et de flyers.
- Participation au groupe de pilotage préfectoral, utilisation de la plateforme interactive de l'ARS.

Un agent de Montélimar-Agglomération est affecté au suivi des balises CRIIRAD et de la qualité de l'air. Une attention particulière est portée sur la qualité des matériaux utilisés dans la construction et la rénovation des bâtiments de l'Agglomération (peintures, protocoles d'aération...).

Actions 2021

- Poursuite de la mise à disposition de l'exposition ambrosie dans les communes.
- Affiche Agglo pour lutter contre l'ambrosie, (mise à disposition des communes et avec la possibilité d'inscrire les coordonnées des référents ambrosie du secteur).
- Développement de l'éco-pastoralisme : Dans le cadre d'un contrat Natura 2000 déposé au printemps 2021 pour 5 ans, avec un troupeau de 400 bêtes (env 350 ovins et 50 caprins) conduit en garde avec un berger. Cette action menée par le SMBRJ en partenariat avec Montélimar-Agglo, les éleveurs locaux et l'appui de l'ADEM (association pastorale Dromoïse) s'effectue sur une 50 aine d'ha dans le lit du Roubion entre Bonlieu et St Marcel-lès-Sauzet, afin de lutter notamment contre les plantes invasives dont l'ambrosie.

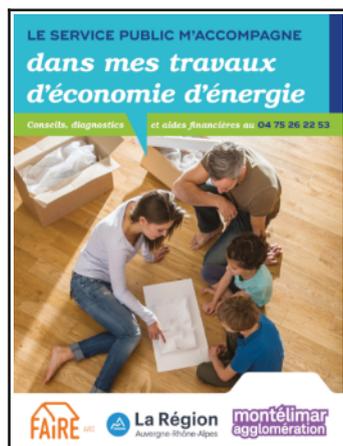
Actions à venir

- Poursuite des efforts qualité de l'air dans les bâtiments de l'agglomération.
- Poursuite des actions et travaux menés pour gérer les chloramines au centre aquatique Aloha.

Pistes d'améliorations

- Plan de prévention du bruit dans l'environnement en lien avec les communes afin d'établir un plan d'actions sur les voiries dont le trafic est important.
- Améliorer les dispositifs de lutte contre l'ambrosie par la mise en concurrence avec d'autres espèces, animer le réseau des référents.
- Mettre en place dans le cadre du PLUi, une trame verte et bleue urbaine de façon à agrémente les circulations modes doux, à améliorer le cadre de vie, à limiter les îlots de chaleur.

2.4 - Initier une réflexion énergétique



Montélimar-Agglomération est de plus en plus vigilante et responsable dans l'organisation de ses choix énergétiques (250 m² de panneaux photovoltaïques au Palais des Congrès...). Elle cherche également à agir dans un secteur de plus en plus innovant et dynamique.

Le CEDER (Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies Renouvelables) propose des permanences pour apporter des informations et conseils sur les économies d'énergie sur les énergies renouvelables, tous les vendredis après-midi sur rendez-vous.

Actions 2021

- La Direction du Patrimoine poursuit ses actions dans le cadre de son plan d'interventions pluriannuel en lien avec le PCET :
 - relamping des gymnases de Cléon-d'Adran, Monod et Duras, monitoring et contrôle des consommations au Palais des Congrès et à Aloha.
 - Relamping LED Musée d'art contemporain, des Palais des congrès phase 1 (communs-loges...)
 - Isolation des puits de lumières du Palais des congrès
 - Déploiement de la domotique sur le Parc Bâti
 - Colorifugeage des réseaux de chauffage en locaux isolés
- Mise en œuvre du Service Public de la Performance Energetique de l'Habitat (SPPEH) avec portage par Montélimar-Agglomération du financement Région et CEE SARE dans le regroupement de 5 EPCI : CA Montélimar-Agglomération, CC Drôme Sud Provence, CC des Baronnies en Drôme Provençale, CC Dieulefit – Bourdeaux, CC Enclave des Papes – Pays de Grignan.
 - structurer l'offre des entreprises du Bâtiment pour proposer de la rénovation Bâtiment Basse Consommation.
 - accompagner les propriétaires de maisons individuelles et les copropriétaires de logements collectifs dans le conseil technique, le montage du dossier de financement et le suivi des consommations.

Actions à venir

- Renforcement du SPPEH et extension au « petit tertiaire » (moins de 1000 m²)
- Poursuite du plan pluriannuel d'interventions du service Patrimoine
- articulation avec la « maison du projet »

Pistes d'améliorations

- Isolation par l'extérieur de bâtiments publics, relamping du centre aquatique ALOHA, Espace éducatif et sportifs
- Audit global avec piste d'amélioration sur la performance du patrimoine bâti de la Collectivité
- Réflexion poussée sur la réduction de l'empreinte environnementale des bâtiments de plus 1000m² (décret tertiaire). Objectif ambitieux -40 %.



Le frelon asiatique

2.5 - S'adapter aux changements climatiques

Certains effets du dérèglement climatique sont déjà visibles en France, élévation de 0.9°C en un siècle de la température moyenne annuelle, épisodes inédits d'inondations et de fortes chaleurs, avancement des cycles biologiques chez de nombreuses plantes. Montélimar-Agglomération intervient sur différentes actions (lutte contre les espèces invasives telles que la Canne de Provence, la Renouée du Japon, l'Ambroisie, le moustique tigre, le frelon asiatique, en interne et également par le biais des équipes d'entretien du SMBRJ pour les végétaux).

Depuis 2017 et après avoir subi l'invasion de la pyrale du Buis, une nouvelle espèce invasive fait parler d'elle sur notre territoire : le frelon asiatique.

Montélimar-Agglomération via le GDS 26 (Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme) participe financièrement à l'éradication de nids situés sur des propriétés privées. Les nids présents sur le domaine public étant à la charge de leur gestionnaire (commune, EPCI, Département...).

Sur le domaine privé, Montélimar-agglo a participé à l'éradication de 8 nids en 2017, 18 nids en 2018, 15 nids seulement en 2019. Différentes raisons sur le nombre de nids éradiqués : des conditions climatiques défavorables au développement de l'espèce, une probable baisse de signalement des nids suite à la décision du GDS 26 de facturer une partie des frais d'éradication (75€ pour 2019) à chaque propriétaire privé concerné. Pour 2020, une vingtaine de nids a été traitée. En septembre 2021, 29 nids de frelons asiatiques ont été traités depuis le début d'année avec la participation des propriétaires fixée désormais à 50 €.

Actions 2021

- Poursuite de la participation financière de Montélimar-Agglomération pour l'éradication des nids de frelons asiatiques chez les particuliers. La participation des propriétaires privés s'élève à 50 €.
- Travaux d'entretien des équipes d'insertion et action pastorale en zone natura 2000 du SMBRJ (lutte contre les espèces invasives...).

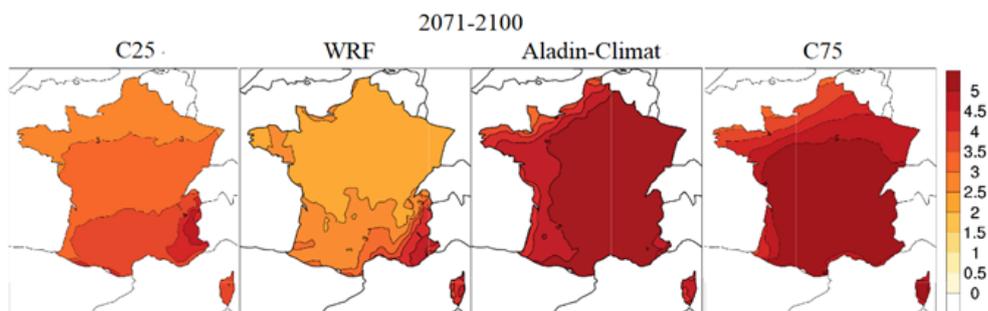


Actions à venir

- Suite au diagnostic énergétique réalisé sur les bâtiments de Montélimar-Agglomération, déploiement d'un schéma directeur énergétique sur 5 à 8 ans dans le cadre du PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement).
- En lien avec le GDS 26, recherche de piste de subventions européennes par la Maison de l'Agriculture, afin de lutter contre les espèces invasives.

Pistes d'améliorations

- Communication sur l'importance de la faune sauvage pour lutter contre les espèces invasives.



Écart de température estivale (°C) en France relativement à la référence 1976-2005, pour le scénario RCP8.5, aux horizons 2021-2050 et 2071-2100. Pour chaque ligne, de gauche à droite : 25^e centile de l'ensemble, WRF, Aladin-Climat, 75^e centile de l'ensemble.

source : DGECC, Le climat en France au XXI^e siècle, vol.4, août 2014

AXE 3 - Renforcer le développement économique par l'innovation suivant des modes de production et de consommation responsables



Montélimar-Agglomération doit aussi répondre aux enjeux de développement durable dans sa politique économique, en soutenant durablement l'activité agricole, l'économie sociale et solidaire, en permettant l'évolution de la construction durable et des écotecnologies. Il s'agit de renforcer et mettre en œuvre ces objectifs en soutenant les filières appropriées.

Des actions pour tous qui se concrétisent en passant du guidage de précision aux actions autour de l'alimentation...

3.1 - Soutenir l'activité agricole durable

Montélimar-Agglomération met en œuvre depuis mi-2015 des réflexions et des actions prioritaires : circuits courts, systèmes de guidage automatisés, mise en œuvre de différents partenariats...

Sur 2021, le Projet agricole de Montélimar-Agglomération s'initie dans un contexte local favorable au renforcement de la résilience alimentaire et propice aux transitions agricoles, alimentaires, et environnementales.

Forte d'une agriculture diversifiée, d'actions agricoles déjà engagées dans le développement durable dont la Bioéconomie, et de liens tissés avec de nombreux partenaires, la volonté locale d'animer cette démarche participative et transversale fait sens. L'objectif étant de fédérer avec cohérence les différentes initiatives vers une stratégie globale de territoire.

Par cette approche qui se veut systémique, l'ensemble des élus de Montélimar-Agglomération portent l'ambition d'améliorer la sécurité et la sûreté alimentaire, avec le souhait de développer une alimentation accessible à tous, saine, durable, de qualité, tout en préservant les ressources et en valorisant les productions locales.

Actions 2021

Actions réalisées au niveau de la Maison de l'Agriculture (MDA) :

- Poursuite des permanences, formations et réunions des partenaires, mise à disposition de 3 salles de réunions.
- Rencontre de porteurs de projets et d'exploitants sollicitant une assistance sur des recherches spécifiques (subventions, contacts, appuis...).
- Appuis et participation des élus aux visites de fermes (ferme Chapus, le Pré Atout, Sud Spiruline, Markus, Behary, Leydier, casserie, Lauzier,...).
- Obtention de la labellisation « Projet Alimentaire Territorial » pour 3 ans, suite au dépôt de candidature relatif à l'émergence du Projet Alimentaire du Territoire de Montélimar-Agglomération.

UNE STRATÉGIE BIOÉCONOMIE POUR LA FRANCE

Enjeux et vision



- L'élaboration du PAT de Montélimar-Agglomération s'articulera autour des axes suivants :
 - > **Structurer l'offre alimentaire de demain et relocaliser la valeur ajoutée** en ciblant les acteurs du volet productif et agro-alimentaire.
 - > **Développer l'éducation alimentaire et l'accessibilité sociale à tous les stades de la vie**, en ciblant les acteurs du volet consommation.Embauche d'un chargé de mission PAT afin de compléter l'équipe projet.
- Afin d'appuyer le développement de l'agriculture de précision pour les agriculteurs du territoire, poursuite de la mise à disposition d'un accès gratuit et sécurisé à la « base de correction du signal GPS de Montélimar-Agglomération » avec une précision de type RTK (centimétrique). Maintien du service d'assistance téléphonique pour les utilisateurs en cas de perte du signal.
- Poursuite du travail autour de la restauration collective sur les communes et leurs écoles intéressées, avec Agribiodrôme (ça bouge dans ma cantine, accompagnement vers plus de produits locaux et de qualité) et les CIVAM (Interventions pédagogiques dans les écoles avec des producteurs locaux).
Mise en lien des actions transversales sur la restauration collective interservices (Gestion des déchets, enfance/jeunesse/agriculture).
Organisation d'une réunion d'informations à destination des élus fin novembre 2021.
- Poursuite de l'accompagnement d'élèves et co-rédaction de l'avant projet d'abattage mobile à la ferme pour le bassin de Montélimar, avec la CCDB. Visites de terrain, expérimentation autour du caisson d'abattage, lien DDPP, demandes de subventions...
- Bioéconomie, poursuite des prises de contacts et des liens avec les acteurs nationaux, participation aux échanges du projet européens COOPID regroupant 10 pays européens (coopération de communautés de bioéconomie pour le transfert de connaissances autour de la bioéconomie via des techniques innovantes de diffusion dans le secteur de la production primaire).
- Captage prioritaire de la Tour de la Ville de Montélimar et captage prioritaire des Reynières du SIEBR : poursuite de l'appui de la Maison de l'Agriculture.
- Poursuite des réflexions sur les actions à mener pour favoriser l'agritourisme sur Montélimar-Agglomération, liens avec les porteurs de projet.
- Pastoralisme : tout en permettant aux éleveurs du territoire de conforter leur activité avec de nouvelles surfaces à pâturer, les actions liées au pastoralisme, s'inscrivent dans une démarche globale aux effets leviers multiples : lutte contre la fermeture progressive des paysages et donc contre les risques incendies, luttés contre les espèces invasives telles que l'ambrosie. Différentes actions engagées et appuyées par la Maison de l'Agriculture, en lien avec les élus et éleveurs locaux :
 - Adhésion de Montélimar-Agglomération à l'association drômoise d'économie montagnarde (ADEM) et poursuite des engagements et du suivi du Plan Pastoral Territorial du bassin de Montélimar.
 - Poursuite du travail engagé sur Allan et Espeluche pour la reconquête pastorale, lien avec de nouveaux porteurs de projets en élevage ovin/caprin.
 - Appuis de différents porteurs de projet sur recherche de pâturages, de foncier (Portes en Valdaine, Allan, Roynac...).
 - Suite aux actions test de 2020, mise en œuvre concertée d'un pâturage de reconquête, d'entretien et de défense contre les incendies sur les communes de Marsanne et Roynac ainsi que d'un pâturage d'entretien et de gestion des plantes invasives du Roubion avec deux éleveurs : Damien VERNET éleveur ovins de Roynac avec une trentaine de brebis en parc et Julien LAVES éleveur transhumant avec un troupeau d'environ 300 Brebis et 50 chèvres.
 - Appuis et organisation technique sur les différents déplacements des troupeaux, dont deux transhumances : le 1er Août entre St Marcel-lès-Sauzet et Roynac, et le 13 Août de Roynac à Marsanne (avec animation - stand de l'ADEM et organisation d'un repas « pastoral » par la commune à l'arrivée du troupeau, afin de sensibiliser le grand public au projet.

- Poursuite des réflexions lancées sur l'appui à l'installation et à la transmission, dont les porteurs de projets hors cadre familial. Échanges autour du projet ceinture verte, des espaces test, etc.
- Poursuite de la participation de la MDA au soutien d'agriculteurs en difficultés sur le territoire en collaboration avec l'association Solidarité Paysans 26.
- Dans le cadre des actions forestières notamment poursuite des actions du CRPF auprès des propriétaires privés, reconduction de l'adhésion à Sylv'acctes.
- Poursuite des actions de lutte contre le frelon asiatique.

Actions à venir

- Mise en place de la gouvernance, réalisation d'un diagnostic agricole et alimentaire dans le cadre du PAT.
- Poursuite des actions à lancer autour de la démarche Bioéconomie.
- Poursuite des actions relatives à la mise en œuvre de l'abattage mobile à la ferme sur le bassin de Montélimar.
- Poursuite du travail de réflexion et lancement d'animations autour de l'alimentation et de la restauration hors domicile.
- Poursuite des actions sur le pastoralisme, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, et de nouvelles communes (Puy-st-Martin...).

Pistes d'améliorations

- Développer des outils de communication.
- Faciliter le lien entre les possibilités d'offres des producteurs locaux et la demande des restaurateurs dans le cadre de la Restauration Hors domicile.
- Développer l'aide aux producteurs pour développer l'offre de proximité (site internet marchand, structuration de la commercialisation...).
- Poursuivre et encourager des pratiques plus respectueuses de l'environnement (réflexion engagée au travers du diagnostic agricole et à poursuivre sur la définition des outils de protection adaptés au contexte local et en concertation avec l'ensemble des acteurs).
- Travailler sur la question de la qualité du foncier agricole, l'optimisation de la gestion de l'eau...
- Appuyer à notre échelle la reprise et l'installation des exploitants agricoles.



Une Maison de l'Économie pour faciliter l'implantation et le développement des entreprises

3.2 - Soutenir une économie durable

Les processus et procédés actuels ont des impacts sur l'environnement qu'il convient de minimiser en innovant dans les secteurs du développement durable. C'est pourquoi Montélimar-Agglomération soutient diverses démarches en ce sens.

Le service Économie et Innovation de Montélimar-Agglomération soutient les filières d'innovation et d'avenir de notre territoire. Initiative Porte de Provence propose dans le cadre de ses missions sur le bassin de Montélimar, un prêt «Initiative remarquable» permettant de soutenir les projets dont l'exemplarité environnementale, sociale ou éthique est particulièrement intéressante.

La commercialisation des Zones d'Activités est accompagnée par une sensibilisation accrue sur la prise en compte de l'environnement lors des projets de construction.

Actions 2021

- Mise en place effective en 2021 du FISAC en faveur du centre-ville de Montélimar dans le cadre de l'opération Coeur de ville : 12 entreprises accompagnées et aidées avec une attention particulière apportée au traitement de la façade commerciale.
- Participation au PLUi volet économie.
- L'enveloppe du FISAC centre-ville étant dépensée, une nouvelle aide destinée aux commerces du centre-ville sera mise en place afin de participer à la rénovation des façades du centre-ville. Cette aide sera co-financée par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pistes d'améliorations

- Montélimar-Agglomération est engagée dans une démarche de rationalisation de ses espaces et de sa consommation énergétique. Aussi c'est dans cette optique que le service économie, lequel commercialise le foncier sur les parcs d'activités, insistera auprès des acquéreurs sur les points suivants :
 - pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments,
 - utilisation d'appareils économes en énergie (ex LED...),
 - rationalisation de la ressource en eau,
 - gestion des eaux pluviales,
 - promotion des modes de transport écologiques (ex : pose de bornes de recharges électriques sur les parkings, encouragement à l'utilisation des vélos pour se rendre au travail..),
 - préservation de la biodiversité (ex : pose de ruches, nichoirs...),
 - gestion des déchets (ex : mises à disposition de bennes / bacs plus ergonomiques afin de faciliter leur manipulation et évacuation).

3.3 - Promouvoir l'Économie de proximité

L'économie de proximité est tournée vers une économie plus responsable avec une gestion plus consensuelle et partagée. Montélimar-Agglomération aide au développement et à la promotion de cette forme particulière de l'économie. Montélimar-Agglomération dispose d'un potentiel de développement économique important, notamment grâce à son dynamisme commercial. L'élaboration du SCoT sera un outil pour organiser ce développement. La politique de Montélimar-Agglomération en matière de développement économique porte principalement sur l'animation économique au profit du développement, de la création et de l'accueil de nouvelles entreprises.

Actions 2021

- Mise en place de la plateforme HELLOMONTELO : outil permettant la valorisation de l'offre commerciale sur le territoire de Montélimar-Agglomération. Cette plateforme marchande permet de découvrir les commerçants et acheter les produits en ligne. Des modes de retrait de commandes adaptés pour limiter les déplacements et faciliter la vie des citoyens : point de retrait collectif à l'Office de Tourisme de Montélimar ou dans les mairies des communes partenaires.
- Cofinancement des aides proposées par la Région durant la période de COVID : 3 nouvelles aides (sous la forme de subvention) mises en place visant à aider les commerçants à :
 - accéder à une market-place (création d'un site marchand),
 - à développer le click&collect,
 - à financer les investissements pour les professionnels des marchés.
- Mise en place d'une antenne du CNAM (Centre National des Arts & Métiers) : ce projet s'inscrit dans une dynamique globale d'offre locale de formations supérieures proposant aux étudiants du territoire de nouvelles formations. Si la formation n'est pas stricto sensu de l'économie, elle est un facteur déterminant pour le territoire dans son développement et sa vitalité, et apporte des solutions adaptées aux enjeux économiques et sociaux du bassin d'emploi.

Actions à venir

- Poursuivre le cofinancement des aides en faveur des commerçants dans le cadre de la période COVID.
- Conciergerie de territoire : Poursuivre la réflexion sur les besoins nécessaires, les impératifs obligatoires et le plan de financement qui permettra la viabilité du projet.
- Motiver des échanges de marchés locaux au profit de nos entreprises.
- Renforcer le partenariat local économique avec les forces du territoire : Chambres consulaires, institutions, associations économiques, pôles de compétitivités et l'ensemble des acteurs économiques.
- Poursuite d'une étroite collaboration avec la Maison de l'Agriculture



AXE 4 - Rechercher l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations

Dans l'ensemble de ses politiques publiques, Montélimar-Agglomération doit se montrer exemplaire en termes d'équité, de cohésion et de solidarité. Que ce soit dans la démocratisation de certaines pratiques ou dans l'accès aux services publics, Montélimar-Agglomération mène des actions dans ce sens.

Elle s'attache à développer des projets afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants du territoire en prenant en compte la précarité énergétique ou encore l'accès à un logement, à l'emploi ou à la formation.



4.1 - Élargir l'accès à la culture et au sport

La culture est un facteur de vitalité du territoire, tant dans les échanges humains, les liens sociaux, que dans le développement économique. Au travers de ces différents équipements, Montélimar-Agglomération propose un large éventail de choix culturels et revendique une ligne artistique ouverte à l'ensemble des publics (tarifs accessibles et démarche d'accueil approprié aux personnes présentant une particularité ou un handicap pour une pratique musicale ou théâtrale de qualité...).

Depuis 2015, Montélimar-Agglomération exerce la compétence: « Soutien au handisport, aux manifestations organisées par la Fédération Française Handisport et aux sections handisport du territoire ». C'est également en 2015 qu'un AD'AP (Agenda D'Accessibilité Programmée) a été mis en oeuvre pour améliorer l'accès des structures aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Le budget de travaux entre 2015 et 2020, sur ces infrastructures s'élève à 1 million d'€.

De nombreuses actions sont organisées régulièrement pour démocratiser l'accès aux pratiques culturelles et sportives, avec entre autres :

- Les rencontres culturelles Itinérance[s] : gratuites pour la plupart, ces rencontres permettent aux principaux acteurs culturels du territoire de proposer, sur l'ensemble des communes, des concerts, des ateliers, des projections, des expositions, des ballades contées...
- Montélimar-Agglomération Festival : Programmation de 3 concerts payants + 1 gratuit sur Montélimar et de concerts gratuits dans les communes, chaque année en juillet.



- Montélimar-Agglomération Découverte : Randonnée pédestre gratuite, organisée sur une commune différente chaque année en avril.
- Montélimar-Agglomération VTT des Familles : Manifestation gratuite en mai, à partir de 6 ans, sur une commune différente chaque année. Itinéraire facile.
- Championnats de FRANCE de natation handisport : rencontre de nombreux nageurs au centre aquatique ALOHA (manifestation ouverte gratuitement au public)
- Musique, Théâtre et Handicap : accueil au Conservatoire de personnes en situation de handicap, par le biais de conventions avec des établissements spécialisés (IME Maubec et Milan, Foyer Octave Delaye, Centre d'action socio-médical Précoce) et accueils personnalisés individuels au sein de l'établissement.
- Cinéma et handicap :
 - La diffusion du sous-titrage des œuvres cinématographiques pour les personnes sourdes ou malentendantes (séances du lundi uniquement)
 - La diffusion de l'audio-description des œuvres cinématographiques pour les personnes aveugles ou malvoyantes (par l'intermédiaire d'un casque, disponible en prêt à la caisse, à toutes les séances des films disponibles dans ce format)
 - L'amplification sonore pour les personnes malentendantes (par l'intermédiaire d'un casque, disponible en prêt à la caisse, à toutes les séances des films disponibles dans ce format). Nous avons également 3 places pour les personnes à mobilité réduite
- Musée d'art contemporain : actions de diffusion de proximité en transversalité avec différents services ou associations culturelles :
 - présentation des expositions aux commerçants avec la Maison de l'Économie
 - ateliers avec les centres sociaux, visites pour adultes handicapés,
 - programme *Ambassadeurs du musée* avec l'Université populaire de Montélimar.
- Service de prêt à domicile proposé par la Médiathèque pour les personnes malades, isolées, ne pouvant se déplacer. Une fois par mois la Médiathèque se déplace et propose des livres, des magazines, des disques ou des films.
- La Corima Drôme Provençale : organisée en partenariat avec Montélimar-Agglomération, par le Saint-James Vélo Club Montélimar.
- Championnat de France tennis de table organisé conjointement par l'Union Gymnique de Montélimar et la Fédération Sportive Culturelle de France (F.S.C.F.)
- Grand Prix National des Jeunes Handi : organisé tous les deux ans, le Grand Prix National des Jeunes Handisport représente l'ultime étape du Grand Prix Régional des Jeunes, organisé dans chaque région de France.
- Ce rassemblement représente la plus grande manifestation sportive française consacrée aux jeunes «handicapés». En effet, plus de 300 jeunes sportifs handicapés viennent de toute la France et s'affrontent sur 12 disciplines sportives.
- Championnat de France Sport Adapté : L'envergure de cette manifestation nationale est l'une des plus importantes du calendrier national de la Fédération Française du Sport Adapté. Le Comité Départemental du Sport Adapté 26/07 (C.D.S.A.) a pour mission de promouvoir et développer la pratique des activités physiques adaptées, multi-sports, auprès des personnes en situation de déficience intellectuelle, atteintes de maladies psychiques et ou de troubles du comportement et cela sur l'ensemble du territoire Drômois et Ardéchois

Actions 2021

- Annulées pour cause de COVID 19 :
 - Montélimar-Agglomération Découverte
 - Montélimar-Agglomération VTT des familles
 - Montélimar-Agglomération festival
 - Les rencontres culturelles Itinérance[s]. Édition annulée cause confinement
 - Championnats de FRANCE de natation handisport 2021
 - 9ème édition de la CORIMA Drôme Provençale

Actions à venir

- Poursuivre les actions culturelles et sportives, ainsi que des soutiens financiers aux associations d'intérêt communautaire.
- Animer le territoire.

Pistes d'améliorations

- Toucher tous les publics par des actions de proximité.

4.2 - Garantir l'équité territoriale et sociale devant les services publics



La multiplication des échelles territoriales et l'enchevêtrement des compétences peuvent créer des confusions auprès des citoyens et des disparités des conditions de vie des habitants. C'est pourquoi Montélimar-Agglomération se fixe pour objectif d'offrir l'accès à des services de qualité et adaptés aux besoins de tous les usagers.

Montélimar-Agglomération propose de nombreux services destinés aux familles et aux enfants : crèches, accueils de loisirs, périscolaire... Cette politique est récompensée par le label « intercommunalité amie des

enfants » décerné par l'Unicef aux collectivités qui œuvrent quotidiennement pour les droits des enfants et leur épanouissement.

Montélimar-Agglomération a signé avec l'Unicef une charte qui l'engage à conserver la place privilégiée des plus jeunes dans ses actions, tout en les préparant à devenir les citoyens de demain.

Montélimar-Agglomération dispose d'un Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019-2023 avec la CAF : Actions tournées vers les 0-17 ans avec des financements de la CAF et de la MSA.

Concernant la petite enfance, la mixité sociale dans les divers multi-accueils du territoire est une priorité garantissant ainsi à tous l'accès à l'accueil collectif. Les tarifs pratiqués dans les structures permettent d'accueillir les familles les plus défavorisées. Le service est en perpétuelle réflexion afin de s'adapter aux besoins des familles tout en optimisant les places disponibles.

Une convention passée avec le Conseil Départemental, permet de réserver 2 places par structure pour les familles en grande difficulté sociale.

Une convention est également passée avec la CAF afin de réserver des places aux familles mono parentales en insertion (recherche d'emploi – cours de code ou permis de conduire – formation).

Le multi accueil de Nocaze est adapté à l'accueil d'enfants porteurs de handicap (personnel spécialisé – matériel adéquat) et travaille en collaboration avec le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce).

En 2021, 538 enfants ont fréquenté les différentes structures petite enfance dont 60% dans le cadre d'un contrat d'accueil régulier.

A noter qu'avec la période de confinement au printemps, beaucoup de parents ont mis fin à leur contrat et n'ont plus remis leur enfant à la crèche.

Montélimar-Agglomération poursuit également le renforcement du réseau de transport en commun et maintient l'égalité de traitement des usagers par la tarification uniformisée sur le territoire depuis 2010.

Actions 2021

Concernant les services petite enfance et enfance :

- Poursuite de la participation au programme national «PARLER BAMBIN» : Programme ambitieux, sur quatre ans, qui a pour objectif d'œuvrer en faveur de l'égalité des chances, soutenu par la CAF et par l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives. L'éveil au langage est un élément déterminant dans le développement global de l'enfant. Comme plusieurs études l'ont montré, un apprentissage précoce du langage a une influence capitale sur la future réussite scolaire de l'enfant. Les capacités orales acquises précocement ont une influence sur l'apprentissage et la maîtrise du langage écrit. Le niveau de développement langagier est largement corrélé à l'environnement social et éducatif de l'enfant. Formation du personnel, participation des parents, atelier avec les enfants, voilà le programme de ce dispositif.



- Formation du personnel au matériel Snozoelen sur le multi accueil de Poussières d'Étoiles à Cléon d'Andran. Ce projet propose des explorations sensorielles qui font appel aux cinq sens, aide l'enfant à aller vers l'autonomie, lui permet d'être à l'écoute de lui-même et de ses émotions, et donc de renforcer l'estime de soi et la confiance en soi. Espace de relaxation et de détente, avec colonne d'eau, coussins, musique douce, projecteur ciel étoilé.
- Formation du personnel « gestion des émotions et usure de la vie professionnelle ».
- Formation gestes et postures pour les professionnels.
- Formation au handicap pour personnel du multi accueil Terre Caline à La Laupie.
- Installation de modulaires à la crèche Bagatelle suite à la condamnation d'une partie du bâtiment. Accueil réduit à 15 enfants au lieu de 20.
- Accueil des enfants du personnel prioritaire sur 3 structures pendant le confinement du mois d'avril.
- Pour les ALSH : afin de répondre au protocole sanitaire, les centres de proximité sont restés ouverts au mois de juillet 2021. Des bus ont été mis à disposition des centres pour faciliter les déplacements. Les centres ont participé à différents évènementiels (Raid-Prox-aventure, Kid'O basket tour, Parcours aventure).
- Pour les ALAE : réalisation d'ateliers citoyens.

Événements au Conservatoire :

- Jusqu'en juin 2021, Jean Sclavis, artiste associé au Conservatoire.
- Les activités de diffusion au conservatoire à compter du 19 mai 2021 : 06 auditions / 2 journées rencontres chorales élèves / 11 concerts-spectacles. / 4 concerts artistes invités / 1 journée portes ouvertes.

Accessibilité :

- Développement de l'accessibilité du Cinéma Les Templiers au public avec un handicap sensoriel à partir de mars 2018 : possibilité d'audiodescription pour les spectateurs déficients visuels ; séances avec sous-titres pour sourds et malentendants organisées tous les lundis pour les films français.
- Concernant les transports en commun, mise en accessibilité d'une dizaine d'arrêts de bus sur Montélimar et Montboucher-sur-Jabron.



Le Conservatoire, ce sont :

- 700 élèves
- 4 128 scolaires touchés sur les interventions.
- 2 066 spectateurs accueillis lors des manifestations.

Actions à venir

- Le Contrat Enfance Jeunesse dont dispose Montélimar-Agglomération avec la CAF se poursuit sur la période 2019-2023 : actions tournées vers les 0-17 ans avec des financements de la CAF et de la MSA.
- Poursuite des travaux d'accessibilité des bâtiments.
- Une réflexion s'est engagée pour créer une « maison du projet » qui, en regroupant les services environnement-urbanisme-habitat-économie-renouvellement urbain constituerait un guichet unique au service des porteurs de projet économique et/ou résidentiel. L'organisation, la localisation de cette maison est en cours, pour aboutir potentiellement à une ouverture fin 2022 / début 2023.
- Poursuite de la mise en accessibilité des arrêts de bus sur Montélimar-Agglomération.
- Proposé dans le projet de territoire : développement des actions du Musée d'art contemporain dans les QPV, dans le cadre du programme de la DRAC *C'est mon patrimoine*

Pistes d'améliorations

- Tester la préparation de repas sur place sur une crèche.
- Augmenter la mutualisation d'équipements, des transports, des ressources...
- Limiter le renvoi de service en service des porteurs de projet.



4.3 - Intégrer le volet énergétique dans les actions sociales

Nous consacrons en moyenne près de 10 % de nos ressources à l'énergie. Les situations de précarité énergétique sont réelles et de nombreuses actions sont engagées dans la lutte contre la fracture énergétique. Pour favoriser la construction de logements dans le cadre du PLH, un volet financier permet de dynamiser la production de logements sociaux en subventionnant les nouvelles opérations (constructions neuves ou acquisitions/améliorations).

Un seul dispositif est en place sur le territoire au niveau de la rénovation énergétique de l'habitat : le PIG «Habiter Mieux» associant les participations de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat, le Département de la Drôme et Montélimar- Agglomération. Le CEDER (Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies Renouvelables) et l'ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement de la Drôme) proposent également des permanences pour apporter des informations et conseils sur les économies d'énergie, sur les énergies renouvelables.

Montélimar-Agglomération soutient financièrement la réduction de la consommation d'énergie : Les propriétaires occupants peuvent bénéficier d'une aide à l'achat d'un système de chauffe-eau sanitaire solaire à hauteur de 1 000 €. Ce dispositif est aujourd'hui très peu sollicité par les habitants en raison du désengagement des partenaires financiers initiaux sur le dispositif.

Un abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties est appliqué aux bailleurs sociaux réalisant des actions de proximité sur le volet énergétique et à destination de leurs locataires (kit éco-gestes, sensibilisation aux économies d'énergies...).

Actions 2021

- Le dispositif «Habiter Mieux» animé par URBANIS, prestataire de Montélimar-Agglomération : URBANIS intervient gratuitement auprès des habitants, lors de permanences, pour donner des conseils sur les travaux et aménagements à réaliser, informer sur toutes les aides financières et visiter les logements si des subventions publiques sont possibles. URBANIS est la porte d'entrée unique pour les propriétaires occupants ou bailleurs du centre historique de Montélimar désirant engager des travaux dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville. En 2020, URBANIS a eu plus de 300 contacts. 116 visites de logements ont été réalisées et 44 dossiers déposés pour des aides ANAH. Sur ces 44 dossiers, 54 % concernaient l'amélioration énergétique pour un gain moyen de 49,6 % pour les propriétaires occupants.
- Poursuite de la mise en oeuvre du volet habitat de la convention Action Cœur de Ville en partenariat avec la Ville de Montélimar et l'État, avec l'étude pré-opérationnelle relative à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement urbain, qui vise à faciliter les projets d'amélioration énergétique en octroyant des aides renforcées pour 50 logements de propriétaires occupants et 15 logements de propriétaires bailleurs.

Actions à venir

- Conventionnement avec l'ANAH en 2022 pour initier l'animation de l'OPAH-RU sur le centre ancien de Montélimar, à partir des éléments déterminés dans l'étude pré-opérationnelle.

Pistes d'améliorations

- Le futur PLH, dans sa version arrêtée, prévoit d'apporter une aide financière complémentaire aux aides de l'ANAH du dispositif Habiter Mieux et d'encourager la réhabilitation thermique des logements sociaux communaux.
- Élargir la communication sur les gestes simples permettant de réaliser des économies d'énergies (pack énergie-climat...).

4.4 - Prendre en compte les publics les plus défavorisés dans l'hébergement et le logement



Compétente en matière d'aménagement du territoire, Montélimar-Agglomération propose un soutien à ses habitants au travers de différentes actions de son PLH (aide au financement de logement locatifs sociaux...).

Montélimar-Agglomération est pourvue d'une aire d'accueil intercommunale des Gens du Voyage d'une capacité de 16 emplacements pour 34 places de 75 m² (2 par emplacement) dont 2 adaptées à des personnes à mobilité réduite (3 places en tout).

Installée sur un site boisé et verdoyant, cette aire offre un environnement agréable aux familles qui y séjournent.

Actions 2021

- Mise en oeuvre de la convention avec SOLIHA pour la production localisée de logements «très» sociaux. 3 logements en cours de travaux dans le centre ancien de Montélimar.

Actions à venir

- Le futur PLH, dans sa version arrêté, prévoit d'apporter une aide financière complémentaire aux aides de l'ANAH du dispositif Habiter Facile pour l'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite et aux seniors, inciter au conventionnement privé social et très social, soutenir la production neuve de logements locatifs sociaux, s'assurer de répondre aux besoins en termes de logements des saisonniers et des étudiants.
- Poursuite des travaux de la Conférence intercommunale du Logement.
- Écriture de la convention intercommunale d'attribution des logements sociaux.
- Écriture du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social.

Pistes d'améliorations

- Réflexion sur les actions du PLH en faveur de l'accession aidée et du logement des jeunes.
- Actions à mener sur l'habitat indigne, les copropriétés dégradées et la remise sur le marché des logements vacants.

4.5 - Améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers en difficulté

Au niveau de la Ville de Montélimar, quelques quartiers sont victimes de dysfonctionnements urbains et concentrent les difficultés sociales. Les populations ne bénéficient pas ou peu du développement économique. Des actions ciblées sont entreprises pour tenter de remédier à ce déséquilibre.

Actions 2021

- Poursuite du travail avec les 2 principaux bailleurs du territoire afin d'accompagner (abattement de la taxe foncière) des actions de proximité mises en oeuvre pour améliorer la qualité de vie et le vivre ensemble (entretien des locaux, gestion des incivilités, accompagnement des locataires, médiation...).
- Poursuite de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties en contrepartie d'actions de proximité avec 3 bailleurs.



AXE 5 - Devenir une collectivité exemplaire en intégrant en interne les enjeux du développement durable

Sur son patrimoine et dans son fonctionnement, Montélimar-Agglomération intervient à plusieurs niveaux. Elle réalise des travaux dans ses bâtiments, adopte des méthodes de fonctionnement durable, se préoccupe des conditions de travail et incite les agents à adopter des gestes éco-responsables.

5.1 - Sensibiliser et inciter au développement durable

Les interrogations, les doutes, les coûts, pour intégrer les notions de durabilité et les mettre en pratique, nécessitent un accompagnement. Les services de Montélimar-Agglomération élaborent des protocoles et des actions permettant d'aller dans le sens du développement durable : progression de la dématérialisation, baisse des impressions papiers, maintenance à distance, limitation des déplacements, déploiement de modes de transports moins émetteurs en gaz à effet de serre...

Dans la gestion des espaces verts, les agents du service limitent au maximum leur impact sur l'environnement (recours aux produits phytosanitaires réduit, formations...).

Politique de communication et d'achats responsables

À travers la diffusion de publications ou l'organisation de manifestations, la communication a des impacts environnementaux mais elle peut avoir des effets positifs à l'inverse en termes de participation. Il convient de mettre en place des actions exemplaires conciliant les 2 volets.

En terme d'achats, des actions sont testées (dématérialisation interne des documents administratifs...), et les premiers résultats devraient être la base pour une réflexion sur la politique d'achat, afin d'en faire un axe important du projet de développement durable de l'Agglomération. La direction des archives émet des recommandations pour une conservation des documents papiers dans les meilleures conditions. Les boîtes de conservation répondant à la norme Iso 9706 utilisées pour le conditionnement de tous les dossiers font l'objet d'un marché public géré par la direction des archives qui centralise puis distribue ensuite les outils d'archivage. Il y a réutilisation systématique des boîtes après destruction réglementaire des dossiers.

Afin de limiter les consommations d'eau potable, des chasses d'eau double effet et des mousseurs pour les robinets sont installés systématiquement sur les bâtiments neufs ou rénovés. Des dispositifs de récupération des eaux de pluie sont installés lorsque cela est possible. La Maison de l'Agriculture construite en 2007 présente une toiture végétalisée.

Actions 2021



- Poursuite de la sensibilisation des agents techniques par le biais de notes de services sur « l'optimisation des énergies dans les bâtiments intercommunaux ». Sensibilisation des équipes sur le chauffage et la climatisation dans les bâtiments intercommunaux.
- Démarche engagée autour de l'alimentation durable avec l'émergence du Projet Alimentaire de Montélimar-Agglomération.
- Concernant les Archives : le service est situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment à forte inertie ; les magasins de stockage sont équipés d'une VMC à débit variable qui suffit au maintien des bonnes conditions climatiques nécessaires à la conservation des documents administratifs et patrimoniaux.

> Un contrat de collecte de papier pour destruction sécurisée et recyclage a été conclu avec le groupe « SHRED-IT ». Les documents sont pris en charge sans préparation préalable : papiers, plastiques, métaux sont ainsi récupérés, traités et recyclés. C'est la deuxième année que la direction des archives s'engage dans cette pratique d'élimination ; en 2019, le recyclage d'une partie des papiers venant de la direction de la culture, du musée et de la direction des ressources humaines travaillant sur le site de la Maison des Services Publics, a bénéficié de cette prestation dans la limite de ses budgets.

Chaque mois, 125 kg de papier sont ainsi préparés et pris en charge pour élimination. Le contrat est conclu pour l'équivalent de 1500 kg de papiers à recycler pour 2019.

> Lors de la préparation des documents, les cartons de conditionnement sont séparés et mis dans un container spécifique pour recyclage dans la Maison des Services Publics.

- Réduction des coûts de transport des copies de films pour le Cinéma les Templiers, en utilisant au maximum la voie dématérialisée pour leurs réceptions et envois. Moins de cartons, moins d'enveloppes, etc.
- Musée d'art contemporain :
 - rénovation de l'éclairage muséographie, le passage aux Leds permet une importante économie d'énergie,
 - réutilisation des matériaux de conditionnement (papier bulle, tyvek, cartons, caisses...),
 - méthode d'emballage adaptée à chaque œuvre afin de rentabiliser les matériaux.
- Accords-cadres à bons de commande conclus pour une durée de trois (3) ans portant sur l'achat de fournitures de produits d'entretien divers et d'équipements de protection sanitaire, favorisant fortement l'achat d'écoproduits.
- Mise en oeuvre d'une convention de partenariat avec le facilitateur des clauses sociales de la Drôme afin d'intégrer davantage dans les marchés publics des dispositifs en faveur de l'intégration de personnes éloignées de l'emploi.
- Transmission dématérialisée des marchés publics au contrôle de légalité : Réduction du nombre d'exemplaires papier et du coût de transport des exemplaires destinés à la préfecture.
- Transmission dématérialisée des marchés publics au Comptable Public : réduction du nombre d'exemplaires papier et du coût de transport des exemplaires destinés au Comptable Public.
- Transmission des convocations aux Commissions d'appel d'offres, aux Commissions de délégation de Service Public et aux CCSPL par voie dématérialisée.
- Réduction du nombre d'exemplaires papier et du coût de transport des courriers.



- Mise en place d'une Gestion Electronique Dématérialisée (GED) des marchés publics conclus par Montélimar-Agglomération et la ville de Montélimar à destination de l'ensemble des services.
- 8 consultations lancées comportaient un critère social ou environnemental et 17 consultations lancées comprenaient des clauses sociales et environnementales.
- Mise en place d'un groupement de commandes permanent conclu entre Montélimar-Agglomération, la ville de Montélimar et les communes membres de l'agglomération qui le souhaitent portant sur vingt-sept (27) familles d'achat : mutualisation des procédures de marchés publics afférentes et optimisation des dépenses d'achats correspondantes sur le territoire de l'agglomération.

Actions à venir

- Mise en place de la dématérialisation des actes d'urbanisme lié au droit des sols au 01/01/2022.

Pistes d'améliorations

- Le groupe froid de la chambre froide positive des Archives, déplacé à l'extérieur en août 2020, doit faire l'objet de travaux complémentaires afin d'isoler le système et limiter les écarts climatiques dans la salle de conservation en amont.
- Engager la dématérialisation complète de procédures administratives pour éviter les dossiers hybrides composés à la fois de papier et de fichiers numériques par le développement de la signature électronique. Prévoir un système d'archivage électronique (SAE) pour conserver et préserver l'intégrité des documents à valeur probante. C'est ainsi diminuer la consommation de papier, et limiter le développement des espaces de conservation équipés de systèmes de contrôles climatiques énergivores (VMC, bloc de refroidissement).
- Musée d'art contemporain : réflexion à mener sur la climatisation des salles d'exposition
- Mutualisation des voyages afin de diminuer les émissions de CO2.
- Transports aller-retour de moins de 60km : utilisation du véhicule électrique.
- Inciter les services à mener à bien des projets exemplaires. Permettre aux services de bénéficier d'un accompagnement technique appuyé pour définir et formaliser leurs projets (trophées du développement durable...).
- Encourager le changement des agents sur les habitudes de mobilité.
- Accroître la flotte de véhicules propres électriques ou hybrides.
- Formations à l'éco-conduite.
- Favoriser l'achat et l'utilisation d'écoproduits dans l'entretien.
- Mieux appréhender le confort d'été dans la construction et la rénovation des bâtiments.



5.2 - Préserver la biodiversité et les milieux dans notre fonctionnement

Les interrogations, les doutes, les coûts, pour intégrer les notions de durabilité et les mettre en pratique, nécessitent un accompagnement. Les services de Montélimar-Agglomération élaborent des protocoles et des actions permettant d'aller dans le sens du développement durable : progression de la dématérialisation, baisse des impressions papiers, maintenance à distance, limitation des déplacements, déploiement de modes de transports moins émetteurs en gaz à effet de serre...

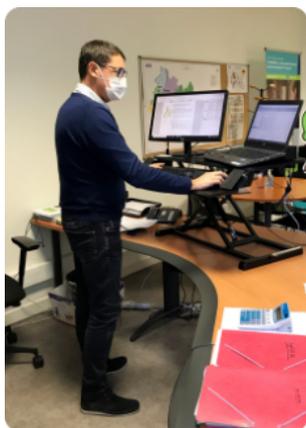
Dans la gestion des espaces verts, les agents du service limitent au maximum leur impact sur l'environnement (recours aux produits phytosanitaires réduit, formations...).

Actions 2021

- Le contrat de collecte de papier pour recyclage conclu avec la société Shred-it a permis de sauver 65 arbres sur une période de 9 mois d'activité.

Pistes d'améliorations

- Suppression des objets jetables, mise en place de gobelets plastique réutilisables avec une communication appropriée...
- Poursuite de la sensibilisation aux modes d'impression afin d'optimiser la consommation de papiers.
- Promotion d'achats plus économes de déchets.
- Favoriser le tri des papiers dans les bureaux (ne pas interrompre la chaîne du tri).



5.3 - Améliorer de manière continue les conditions de travail et le maintien dans l'emploi

Les questions de sécurité, santé et conditions de travail ont des impacts directs sur la vie professionnelle et personnelle des agents et ce d'autant plus que l'année 2021, tout comme l'année 2020, a été particulièrement impactée par le suivi des mesures mises en place afin de lutter contre la propagation du virus COVID 19, et un regard tout particulier sur la gestion de l'obligation de présentation du passe sanitaire pour certaines professions.

De manière continue, Montélimar-Agglomération met en œuvre les leviers nécessaires au maintien de conditions de travail adaptées au poste de chaque agent, notamment en termes de sécurité et de santé (remise à jour des habilitations et formations spécifiques, formations gestes et postures, formations SST...).

Montélimar-Agglomération favorise la formation également en interne, la préparation aux concours, les remises à niveau, les Validations d'Acquis d'Expériences et une meilleure adaptation de chaque agent sur son poste de travail.

Agir en matière de prévention des risques professionnels : par le biais de la convention qui la lie au Centre de Gestion de la Drôme, Montélimar-Agglomération travaille de manière régulière avec le médecin de prévention et l'ACFI (agent chargé des fonctions d'inspection), afin que la santé des agents soit une de nos priorités d'action. Depuis peu, Montélimar Agglomération s'est également associée au Centre de Gestion de la Drôme avec la mise à disposition, lorsque de besoin, d'une psychologue du travail. Cette dernière est consultée lors de la mise en œuvre des Périodes Préalables au Reclassement pour les agents frappés d'une inaptitude à leur poste de travail.

Montélimar-Agglomération souhaite poursuivre sa politique en faveur de la réduction de la précarité de certains emplois, en ouvrant progressivement les voies d'accès à la fonction publique territoriale. Une dizaine d'agent aura intégré la fonction publique d'ici la fin de l'année. Dès que cela est possible, l'Agglomération promeut au plus les emplois à temps complet.

Actions menées et en cours

- Poursuite d'une approche globale de gestion des ressources humaines.
- Mise en place de la gestion intégrée, qui mixe les profils de compétences en gestion de carrière et de paye. Bénéfice pour l'agent : un seul interlocuteur au sein de la DRH pour le suivi de son dossier tout au long de sa carrière.
- Maintien du partenariat avec les organisations syndicales, avec des rencontres trimestrielles, en marge des rendez-vous plus institutionnels.
- Ouverture du dialogue social sur la question du temps de travail et la mise en application des 1607 heures de travail annuel au sein de la fonction publique.
- Mise en place des lignes directrices de gestion, notamment en ce qui concerne les promotions internes et avancement de grade, ces lignes permettant d'assurer la transparence de l'action de la DRH auprès des agents.
- Accompagnement et conseils auprès des agents dans le cadre des mesures à prendre pour la gestion de la crise sanitaire.
- Appui à la direction dans le cadre de la mise en place de la nouvelle organisation de services, notamment dans le cadre de la mutualisation et de la coopération accrues entre les services de Montélimar Agglomération et ceux de la ville centre.

Actions à venir

- Refonte du processus de recrutement afin de pouvoir réduire les délais entre le besoin d'emploi formulé par le service et l'embauche effective d'un nouveau collaborateur.
- Mise en place d'un pôle de responsabilité axé sur la santé, la prévention des risques et la qualité de vie au travail.
- Refonte du règlement intérieur de la collectivité afin de pouvoir disposer d'un document clair et communicant pour l'ensemble des agents.

Pistes d'améliorations

- Disposer d'un parcours d'orientation du nouvel arrivant avec la formalisation d'un livret d'accueil et d'une procédure d'accompagnement à l'intégration de l'agent au sein de la collectivité.

3 Synthèse



BASE DE LOISIRS

- Suivi floristique et faunistique de l'aménagement du site s'inscrivant dans une démarche durable.

OFFRES CULTURELLES ET SPORTIVES

- Large éventail de choix adaptés aux différents publics du territoire.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Évolutions des documents d'urbanisme en vigueur au service des projets.
- Poursuite des études et validation du PLH.
- Poursuite de la réflexion sur l'attribution et la gestion de la demande de logements sociaux.
- Opérationnalité du renouvellement urbain sur le centre-ville de Montélimar avec la mise en place d'une stratégie foncière et d'une OPAH-RU.

AGRICULTURE

- Lancement du Projet Alimentaire Territorial.

ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

- Travail en concertation des différents services pour développer l'économie locale.
- Poursuite des actions agricoles.

TRAVAUX BATIMENTS ET ASSAINISSEMENT

- Nombreux travaux d'accessibilité.
- Extension et renouvellement des réseaux, réduction des eaux parasites pour l'assainissement collectif.

TRANSITION ENERGETIQUE

- Nouveau Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat.

ENVIRONNEMENT

- Lancement du compostage partagé et mise en place de sites. Formation de guides composteurs.
- Eco-pastoralisme dans le cadre du contrat Natura 2000.



TRANSPORTS

- Poursuite de l'opération de mise en accessibilité des quais de bus.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Poursuite du PLUi avec notamment une étude sur le repérage des gisements fonciers au sein du tissu urbanisé.

TRANSITION ENERGETIQUE

- Démarrage du Plan Climat Air Energie Territorial.
- Engagement d'actions pour l'amélioration de la gestion des déchets verts.



DÉPLACEMENTS DES AGENTS

- Manque d'équipements adaptés pour favoriser les déplacements doux des agents (trajets domicile-travail à Montélimar).
- Réflexion poussée sur la réduction de l'empreinte environnementale des bâtiments de plus 1000 m².

Pistes d'améliorations

CULTURE

Toucher les publics empêchés (concert en direct, ou rediffusion sur écran pour les personnes alitées à l'hôpital, dans les maisons de retraite,...).

SPORT

Toucher tous les publics par des actions de proximité.

RESSOURCES ET MOYENS

Étendre la dématérialisation dans les services.

Favoriser la signature électronique.

Accroître la flotte de véhicules propres électriques ou hybrides.

Favoriser l'achat et l'utilisation d'écoproduits dans l'entretien.

Augmenter la mutualisation d'équipements, des transports, des ressources.

Commande auprès de fournisseurs locaux.

Inciter les services à mener à bien des projets exemplaires.

Encourager le changement des agents sur les habitudes de mobilité.

Former à l'éco-conduite.

Disposer d'un parcours d'orientation du nouvel arrivant avec la formalisation d'un livret d'accueil et d'une procédure d'accompagnement à l'intégration de l'agent au sein de la collectivité.

AMÉNAGEMENT

HABITAT

Inventer de nouvelles formes urbaines et innover pour reconstruire la ville sur elle-même (friches, vacance).

Systématiser les orientations d'aménagement sur les secteurs non construits de façon à optimiser le foncier résiduel.

Créer une cohérence de l'habitat par l'intermédiaire du PLH et du SCoT

Élargir la communication sur les gestes simples d'économies d'énergies

Dans le cadre du nouveau PLH 2021-2027 : des aides à la rénovation énergétique du parc privé, à la production des logements aidés, un accompagnement pour lutter contre l'habitat indigne, les copropriétés dégradées, une incitation forte à la rénovation des centres villes dégradés et une réflexion sur les actions en faveur de l'accession aidée et du logements des jeunes.

Élargir la communication sur les gestes simples permettant de réaliser des économies d'énergies .

TRANSPORTS

Accroître l'Intermodalité des transports.

Développer le réseau de bandes et pistes cyclables et cartographier les itinéraires.

Réaliser le plan de prévention du bruit dans l'environnement en lien avec les communes afin d'établir un plan d'actions sur les voiries dont le trafic est important.

DÉVELOPPEMENT

Accompagner et favoriser les projets innovants.

Insister lors de la commercialisation du foncier des parcs d'activités sur l'engagement dans des actions de Développement Durable

FAMILLE

Tester la préparation de repas sur place sur une crèche.

DÉMOCRATIE LOCALE ET LIEN ENTRE LES COMMUNES

Mettre en place une nouvelle commission qui montre la volonté d'une gouvernance plus participative.

ENVIRONNEMENT

AGRICULTURE

Développer des outils de communication.

Faciliter le lien entre les possibilités d'offres des producteurs locaux et la demande des restaurateurs dans le cadre de la Restauration Hors domicile.

Poursuivre et encourager des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Travailler sur la question de la qualité du foncier agricole, l'optimisation de la gestion de l'eau...

Appuyer à notre échelle la reprise et l'installation des exploitants agricoles.

Anticiper le 0 consommation nette de terres agricoles et naturelles prévu par la loi Biodiversité et travailler sur la question de la qualité du foncier agricole, l'optimisation de la gestion de l'eau...

Aider les producteurs à développer l'offre de proximité.

ASSAINISSEMENT

Poursuivre pour la gestion des demandes de branchements d'eaux usées directement par l'agglomération y compris le suivi des travaux correspondants.

Gérer localement les boues de fosses septiques.

DÉCHETS

Réfléchir au mode de financement du service public d'éliminations des déchets.

Inciter et améliorer le tri des déchets dans les lieux de manifestations.

Gérer localement des déchets verts et broyage.

Agrandir de déchèteries intercommunales

Réduire les biodéchets dans les poubelles.

Gérer localement les déchets verts.

Augmenter le maillage sur la collecte des textiles.

Promouvoir le « 1 pour 1 » des DEEE.

En interne :

Réfléchir sur la collecte du papier dans les services en favorisant l'insertion.

Poursuivre de la sensibilisation aux modes d'impressions afin d'éviter le gaspillage de papier.

Promouvoir des achats moins générateurs de déchets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Valoriser les espaces naturels en milieu urbain en travaillant sur une trame verte et bleue urbaine et créer une cohérence d'ensemble (niveau SCoT et PLUi).

Avancer sur la prise en compte du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique) en partenariat avec le CEN et du SRADDET dans l'élaboration de nos politiques publiques.

Anticiper le zéro artificialisation nette de terres agricoles et naturelles prévu par la loi Biodiversité et inscrit dans la stratégie Eau-Air-Climat portée par le préfet de Région AURA à l'horizon 2040, en assurant un maximum de sensibilisation des élus, habitants et aménageurs.

Améliorer les dispositifs de lutte contre l'ambrosie par la mise en concurrence avec d'autres espèces, animer le réseau des référents.

Communiquer sur l'importance de la faune sauvage pour lutter contre les espèces invasives.

Récupérer les eaux de pluie.

Améliorer les dispositifs de lutte contre l'ambrosie par la mise en concurrence avec d'autres espèces, animer le réseau des référents.

Accompagner les démarches des nouvelles productions d'énergies renouvelables privées.

Communiquer sur le changement climatique et les adaptations à mettre en œuvre.

Glossaire

AD'AP : Agenda D'Accessibilité Programmée • **ADIL** : Association Départementale d'Information sur le Logement de la Drôme • **AERMC** : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse • **ALSH** : Accueil de Loisirs Sans Hébergement • **ALAE** : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole • **ANC** : Assainissement Non Collectif • **ANCRE** : Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l'Energie • **ARS** : Agence Régionale de Santé • **CA26** : Chambre d'Agriculture de la Drôme • **CALD** : Centre d'Amélioration du Logement de la Drôme • **CAF** : Caisse d'Allocations Familiales • **CAMA** : Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération • **CAMSP** : Centre d'Action Médico-Social Précoce • **CCDB** : Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux • **CDSA** : Comité Départemental du Sport Adapté • **CEDER** : Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies Renouvelables • **CEFA** : Centre d'Etudes Forestières et Agricoles • **CIPAN** : Culture Intermédiaire Piège A Nitrates • **CREN** : Conservatoire Régional des Espaces Naturels • **CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière • **CSE** : Conteneurs Semi-Enterrés • **DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux • **ENR** : Energies Renouvelables • **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale • **EPI** : Equipement de Protection Individuelle • **GEMAPI** : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations • **GES** : Gaz à Effet de Serre • **H2** : Dihydrogène • **HQE** : Haute Qualité Environnementale • **IPP** : Initiative Portes de Provence • **LAEP** : Lieu d'Accueil Enfants-Parents • **LPO** : Ligue pour la Protection des Oiseaux • **MDA** : Maison de l'Agriculture • **MDE** : Maison de l'Economie • **MSA** : Mutualité Sociale Agricole • **OM** : Ordures Ménagères • **ONU** : Organisation des Nations Unies • **OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat • **PAEC** : Plan Agro-Environnemental et Climatique • **PCET** : Plan Climat Energie Territorial • **PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial • **PTRE** : Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique • **PLH** : Programme Local de l'Habitat • **PLRE** : Plateforme Locale de Rénovation Energétique • **PLU** : Plan Local d'Urbanisme • **PMR** : Personnes à Mobilité Réduite • **PPE** : Plan Pluriannuel d'Entretien • **PPI** : Programmation Pluriannuelle des Investissements • **PPT** : Plan Pastoral Territorial • **RAM** : Relais Assistantes Maternelles • **ScoT** : Schéma de Cohérence Territoriale • **SDED** : Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme • **SMBRJ** : Syndicat Mixte du Bassin Roubion Jabron • **SMD 5ème Pôle** : Syndicat Mixte Du 5ème Pôle • **SPANC** : Service Public d'Assainissement Non Collectif • **SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires • **SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Ecologique • **STEP** : Station d'Épuration • **SYPP** : Syndicat des Portes de Provence • **TEPCV** : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte • **TEPOS** : Territoire à Energie POSitive • **UNICEF** : Fond des Nations Unies pour l'Enfance • **VVV** : Véloroute Voie Verte • **ZA** : Zone d'Activité • **ZAC** : Zone d'Aménagement Concerté